

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Approbation
et signature
du contrat de
ville –
Quartier
Prioritaire de
la Ville
Mende-
Fontanilles**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 7
▪ absent : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
13 juin 2024

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoints, Monsieur Raoul DALLE (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Philippe TORRES (Monsieur Nicolas ROUSSON), Madame Catherine THUIN (Madame Valérie TREMOLIERES), Madame Sonia NUNES VAZ (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Thierry JACQUES), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
15/07/2024

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Régine BOURGADE expose :

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

La politique de la ville est une politique de solidarité territoriale, qui se caractérise par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux (loi du 21 février 2014). C'est la première politique territoriale de discrimination positive où l'État et les collectivités locales conjuguent leurs moyens pour mettre en œuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Au fondement de cette politique, se trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent des populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leur droit commun. En effet, « Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations », telle est l'ambition que porte le Président de la République à travers cette démarche lancée à Marseille le 26 juin 2023.

La structuration du contrat de ville 2024/2030 s'articule autour de :

- La confirmation du rôle de coordinateur de l'EPCI ;
- La mobilisation de l'ensemble des partenaires intéressés à la politique de la ville ;
- La mobilisation des acteurs publics mais aussi privés ;
- L'invitation des Régions, Départements, acteurs de l'éducation et de l'emploi, acteurs de l'action sociale, de l'animation culturelle et sportive à s'impliquer dans la vie du contrat ;
- L'association des habitants et des usagers du quartier ;
- L'encouragement des collectivités à aller chercher les publics les plus éloignés des dispositifs de concertation ;
- La présentation du contexte local de la politique de la ville.

Le dispositif d'État Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) est piloté en local par la Communauté de Communes Cœur de Lozère. Le quartier identifié est celui de Fontanilles situé sur la commune de Mende (décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023). Ce dernier est composé de 1100 habitants et de 486 foyers.

Le lancement officiel du dispositif en février 2024, la concertation publique des habitants du quartier et l'installation du comité technique en mars ainsi que les réunions thématiques des groupes de travail en avril de cette même année ont permis de définir de manière concertée le présent contrat de ville qui s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- AXE 1 : Emploi et dynamisme économique ;
- AXE 2 : Éducation, jeunesse et parentalité ;
- AXE 3 : Tranquillité publique et cadre de vie ;
- AXE 4 : Accès aux droits et lien social.

Au titre de ses compétences, la ville de Mende s'inscrit dans une démarche partenariale dans le cadre de la mise en œuvre du QPV et s'engage à :

- Renforcer l'accompagnement à la scolarité et l'action éducative ;
- Favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie des quartiers ;
- Développer la démarche de gestion urbaine de proximité ;
- Stimuler la pratique sportive au travers de ses équipes ;
- Proposer des activités à visée culturelle ;
- Renforcer la médiation sociale ;
- Réapproprier des espaces (parc, maison de quartier, salle polyvalente) ;
- Améliorer l'attractivité du quartier ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Favoriser la mobilité.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat de ville « Quartiers prioritaire Mende-Fontanilles » tel que présenté en annexe ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des orientations du contrat de ville et afin d'assurer la réalisation des actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et à effectuer les démarches inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Contrat cadre de ville 2024-2030

Communauté de communes Cœur de Lozère

Quartier de Fontanilles



Table des matières

I. Diagnostic Communauté de Communes Cœur de Lozère et du quartier de Fontanilles.....	8
II. Analyse des Besoins Sociaux (ABS) août 2021 données INSEE RP 2018.....	11
III. Bilan de la concertation citoyenne – 18 février 2023	13
A. Les moments forts de la concertation citoyenne :.....	13
B. Les résultats :.....	13
C. Les axes de progrès :	15
IV. Comité Technique du 29 mars 2024	15
V. Réunion des groupes de travail par thématique.....	16
VI. Projet territorial intégré pour le quartier en politique de la ville.....	18
A. AXE 1 : Emploi et dynamisme économique	18
a. Analyse	18
b. Objectifs opérationnels.....	19
B. Axe 2 : Éducation, jeunesse et parentalité.....	20
a. Analyse	20
b. Objectifs opérationnels.....	21
C. AXE 3 : Tranquillité publique et cadre de vie	22
a. Analyse	22
b. Objectifs opérationnels.....	23
D. AXE 4 : accès aux droits et lien social.....	24
a. Analyse	24
b. Objectifs opérationnels.....	24
VII. Orientations Stratégiques	25

VIII. Organisation, gouvernance et ingénierie	26
A. Les instances de pilotage et de co-construction	26
a. Le comité de pilotage (COPIL)	26
b. Le Comité TECHnique (COTECH).....	27
B. Les groupes de travail locaux « Contrat de ville ».....	27
C. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat.....	28
a. La coordination et l'animation	28
D. La participation citoyenne.....	28
a. Le Conseil de quartier	28
IX. Évaluation	29
X. Engagement des signataires	30
A. L'État.....	30
B. La Communauté de communes Cœur de Lozère	30
C. La ville de Mende	31
D. La Région Occitanie	31
E. Le Conseil Départemental de la Lozère.....	35
F. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale.....	37
G. La Caisse Commune de la Sécurité Sociale (CCSS) de la Lozère	37
H. La SA HLM Lozère Habitation	39
I. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)	40
J. France Travail Gard Lozère.....	41
K. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Lozère	43
L. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) 48.....	45
M. La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Lozère	46
N. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Lozère	47
O. La Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de la Lozère.....	49
P. Agence Régionale de Santé (ARS) délégation départementale de la Lozère	50
Q. Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).....	52
XI. Les signataires du Contrat de Ville 2024 / 2030	53
XII. Annexes	54

PREAMBULE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se caractérise par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, il s'agit d'une politique de la ville interministérielle.

Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés. Ces financements sont mis en place conjointement par l'État et la collectivité (ville et Communauté de Communes) ainsi que par les autres partenaires financiers (Région, Département, CAF, etc...).

La Politique de la Ville est une politique de solidarité territoriale.

C'est la première politique territoriale de discrimination positive où l'État et les collectivités locales conjuguent leurs moyens pour mettre en œuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Au fondement de cette politique, se trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent des populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

La Politique de la ville répond aux cinq principes suivants :

- La territorialisation ;
- La mobilisation des moyens de droit commun, complétés si besoin par des crédits spécifiques ;
- La transversalité ;
- La participation ;
- L'innovation (autant que possible).

La nouvelle Géographie prioritaire – Mende Fontanilles



La nouvelle géographie prioritaire est établie en référence au décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

Le quartier de Fontanilles est intégré dans cette géographie prioritaire.

Selon ce décret, *“Le choix des quartiers est effectué selon un indicateur unique à savoir le seuil de population à bas revenu, soit les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. Ceci est assorti d'un critère de peuplement qui correspond à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants dans lequel le quartier prioritaire doit s'inscrire. Le QPV doit comporter au moins 1000 habitants”*

[Le quartier de Fontanilles :](#)

1 100 habitants et un nombre de logements (=foyers) de 486.

La démarche d'écriture du Contrat de Ville

Un nouveau contexte réglementaire

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est, depuis lors, conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La nouvelle génération des contrats de ville Engagements quartiers 2030 prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leur droit commun. Les financements spécifiques accordés dans le cadre d'appels à projets viennent en complément des crédits de droit commun.

« Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations », telle est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 ».

Après le lancement du plan « Quartiers 2030 » par le Président de la République à Marseille (26 juin 2023), le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, puis la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » du 04 janvier 2024, précise les contours de structuration du prochain contrat de ville 2024/2030 :

- ✓ Mobilisation de l'ensemble des partenaires intéressés à la politique de la ville, fin des piliers et resserrement sur des priorités locales ;
- ✓ Mobilisation des acteurs publics mais aussi privés ;
- ✓ Régions, Départements, acteurs de l'éducation et de l'emploi, acteurs de l'action sociale, de l'animation culturelle et sportive sont fortement invités à s'impliquer dans la vie de ce contrat de ville 2024/2030 ;
- ✓ Le rôle de coordinateur et de pilote de l'EPCI est confirmé, mais l'association systématique du maire pour la mise en application concrète des actions, constitue un gage de réussite du partenariat ;
- ✓ L'impératif d'associer les habitants et les usagers des quartiers ;
- ✓ Les collectivités sont encouragées à aller chercher les publics les plus éloignés des dispositifs de concertation ;
- ✓ Une présentation du contexte local de la politique de la ville (depuis quand, quelles orientations, pour répondre à quels grands enjeux jusque-là, ses effets leviers jusqu'à présent).

Calendrier prévisionnel de mise en place

FÉVRIER 2024 : LANCEMENT

- Le 22 janvier 2024, Collège des chefs de services État (présidé par le Préfet) : annonce de l'inscription, mobilisation des directeurs départementaux impliqués, et désignation d'un cadre référent QPV par service – CCCL, DDT, DDETSPP, DDFiP, France Travail, DSDEN, DD-ARS ;
- Du 29 janvier au 9 février : rencontres bilatérales avec toutes les administrations parties prenantes, côté État (supra), collectivités (Ville de Mende, CD48, Région Occitanie), établissements publics (CCCL, CCSS, CIAS, CCI, consulaires CCI et CMA), dans l'objectif de présenter le projet, sa méthode, ses attendus et son calendrier.

CONCERTATION PUBLIQUE DES HABITANTS DU QUARTIER : LUNDI 18 MARS 2024

- Co-présidence : EPCI Coeur de Lozère / Préfet ;
- Elle est publique et s'appuie sur le conseil citoyen et/ou associations de quartier ;
- Son contenu : restitution de l'enquête réalisée auprès des habitants (26/02 au 08/03).

FIN MARS : INSTALLATION DU COMITÉ TECHNIQUE

- Il réunit toutes les parties-prenantes institutionnelles co-financeuses (collectivités, État, établissements publics, bailleur social) ;
- Il entérine les quelques axes prioritaires de travail qui eux-mêmes définissent les groupes de travail thématiques. À titre d'exemples : tranquillité publique et cadre de vie / emploi et dynamisme économique / parentalité / éducation, scolaire / sport-culture, autres à définir par le COTECH.

AVRIL : RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

- Les groupes de travail thématiques sont ouverts aux habitants, aux associations de quartiers, aux associations et opérateurs spécialisés dans telle ou telle thématique ;
- Ils sont animés par le service de l'État compétent et les collectivités intéressées ;
- Ils se réunissent au moins 2 fois :
 1. Phase de diagnostic : la thématique dans le quartier ;
 2. Phase de proposition : élaboration de fiches actions par thématiques.

I. Diagnostic Communauté de Communes Cœur de Lozère et du quartier de Fontanilles

	CC Cœur de Lozère	QPV de Fontanilles
POPULATION	<p>La Communauté de communes Cœur de Lozère compte 7 communes, sur une superficie de 212.60 km². En 2021 on comptait 15 632 habitants, réparti comme cela :</p> <p>Mende 12 316 habitants ; Badaroux 990 habitants ; Barjac 773 habitants ; Saint-Bauzile 601 habitants ; Balsièges 567 habitants ; Pelouse 232 habitants ; Le Born 153 habitants.</p> <p style="text-align: right;"><i>Source : INSEE 2021</i></p>	<p>Le quartier de Fontanilles (QPV) compte 1 100 habitants ce qui représente à l'échelle du territoire 7% de la population totale.</p>
MENAGE	<p>44 % de personnes seules ; 25 % de couples sans enfant ; 7% de familles monoparentales ; 22 % de couples parentaux.</p>	<p>34% de personnes seules ; 24% de couples sans enfant ; 7% de familles monoparentales ; 35% de couples parentaux.</p>
MEDICAL	<p>Focus médecins généralistes 55 médecins généralistes exercent de manière active sur le département de la Lozère. Dont 12 sur le territoire Cœur de Lozère.</p> <p>Focus dentiste 29 chirurgiens-dentistes exercent de manière active sur le département de la Lozère. Dont 11 dentistes sur le territoire de la CC Cœur de Lozère (Mende).</p> <p>Focus masseurs-kinésithérapeutes 119 masseur-kinésithérapeutes exercent de manière active sur le département de la Lozère. Dont 26 sur le territoire Cœur de Lozère.</p> <p style="text-align: right;"><i>Source : données ARS 2024</i></p>	<p>Aucun médecin généraliste, dentiste ou masseur-kinésithérapeute ne sont installés sur le territoire du QPV de Fontanilles.</p>

	CC Cœur de Lozère	QPV de Fontanilles
CSP	<p>Les CSP les plus représentées parmi les actifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les employés (18.2 %) ; ✓ Les professions intermédiaires (16.8 %) ; ✓ Les ouvriers (12 %). <p><i>Source : données du profil de territoire CCI 2020</i></p>	
SCOLARITE DIPLÔME FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - 34.1 % de la population de 15 ans et plus a un diplôme d'études supérieures ; - 23.8 % n'ont aucun diplôme ou ont un niveau BEPC, brevet ; - 21.6 % ont un niveau de diplôme CAP ou BEP ; - 20.6 % ont un niveau de diplôme BAC général, technologique ou autre. <p><i>Source : données issues du profil de territoire CCI 2020</i></p>	<p>35 % des habitants QPV ont un niveau CAP-BEP ; 17 % ont un niveau 3^{ème} ou BAC/BAC PRO ; 13 % ont un niveau BAC+2 ; 10 % ont un niveau BAC +3 et plus ; 6 % ont un niveau terminal.</p> <p>Plus de 60 % des élèves scolarisés dans le quartier Fontanilles ne sont pas résidents du quartier Fontanilles, ce qui apporte à ce dernier une certaine mixité sociale chez les jeunes enfants, et entre les parents.</p> <p>Les 2 lycées publics mendois comptent 9 % d'élèves résidents du QPV ;</p> <p>Parmi tous les lycéens scolarisés à Mende dans la filière professionnelle, 19 % sont résidents du QPV ; Parmi tous les lycéens scolarisés à Mende dans les filières générale et technologique, seuls 5 % sont résidents du QPV ; Parmi les lycéens résidents du QPV et scolarisés à Mende, 11,6 % sont identifiés comme « décrocheurs » ; et parmi les lycéens scolarisés à Mende et résidents hors QPV, cette part de décrocheur tombe à 3,8 % ; La part des lycéens résidents du QPV est de seulement 3 % dans le lycée mendois d'enseignement catholique sous contrat.</p>
REVENUS	<ul style="list-style-type: none"> - 47.8 % des foyers fiscaux de la CCCL sont imposés ; - 2333 € est le montant du revenu mensuel moyen des habitants de la CC Cœur de Lozère ; - 35.8 % des foyers fiscaux sont concernés par les retraites et pensions. <p><i>Source : données issues du profil de territoire CCI 2020</i></p>	<p>Le revenu médian est inférieur à – 60% du taux de pauvreté sur le quartier de Fontanilles.</p>

	CC Cœur de Lozère	QPV de Fontanilles
CHOMAGE		<p>Autant d'hommes que de femmes sont demandeurs d'emplois = 116 personnes (cat A. 74 – cat B. 18 – cat C.24)</p> <p>Les domaines professionnels principalement recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29 % services à la personne ; - 16 % fonctions support dans les entreprises ; - 13 % commerce, vente, grande distribution ; - 12 % hôtellerie, restauration.
TISSU ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - 787 établissements sont inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (CCI) et emploient 2706 salariés ; - 55.7 % des gérants ont plus de 45 ans ; - 80.6 % des entreprises ont entre 0 et 4 salarié(s). <p style="text-align: center;"><i>Source : données issues du profil de territoire CCI 2020</i></p> <p>464 établissements sont ressortissants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 % dans le secteur des services ; - 33 % dans le secteur du bâtiment ; - 15 % dans le secteur de la fabrication ; - 13 % des établissements sont dans le secteur alimentaire. <p style="text-align: center;"><i>Source : données issues de GEOMETIERS CMA 2024</i></p>	<p>La CCI de Lozère recense 22 établissements à Fontanilles. Sur ces 22 entreprises, 18 sont des entreprises individuelles et 4 sont des sociétés (soit 18 % de sociétés).</p> <p>78 % des entreprises individuelles sont exploitées sous le régime de la microentreprise.</p> <p>En ce qui concerne les sociétés, on recense une SARL, deux SAS et une SA. En ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin, on recense 6 entreprises dirigées par des femmes soit 27 %.</p> <p>4 entreprises emploient des salariés (pour un effectif total de 14 personnes).</p> <p>La répartition se fait ainsi : 7 établissements services, 1 fabrication et 6 dans le bâtiment.</p>

II. Analyse des Besoins Sociaux (ABS) août 2021 données INSEE RP 2018

▪ Iris de Mende



Commune irisée

48095 : Mende

- **0101** : Nord-Rieucros
- **0102** : Le Roussel-Le Causse d'Auge
- **0103** : Centre-Ville
- **0104** : Ermitage-Saint-Privat
- **0105** : Bellesagne-Fontanilles

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2022 permet d'identifier pour le secteur

« Bellasagne-Fontanilles » les caractéristiques suivantes :

CONTEXTE GENERAL

- Sur le quartier de Fontanilles on note une légère baisse du nombre d'habitant depuis 1999, 2 173 habitants contre 2006 en 2017 lors de l'ABS ;
- On notera sur les dernières données, une hausse des 40-59 ans (24,5 % contre 23 %) , des 60-74 ans (12% contre 9%) et des 75 ans et plus (7% contre 6%) signe d'un vieillissement du quartier depuis 2007 ;
- On notera la part importante des familles monoparentales sur le quartier (10,2%) contre 5% en moyenne sur les autres quartiers de la ville ;
- On notera entre 2012 et 2017 une augmentation de 3% sur le quartier de la part de la population immigrée. La part en 2017 est 22,5 % sur le quartier contre 9 % en moyenne sur les autres quartiers ;
- Le nombre de logements sur le quartier reste stable, plus des 90 % des résidents y ont leur RP (93%) ;
- Le taux de pauvreté sur le quartier en 2017 était de 23 % contre 11 % sur le reste de la ville.

LES FAMILLES

- 34% des habitants sont des familles avec enfants (taux le plus haut de la commune) par contre seulement 39 % des hab. sont des personnes seules contre 48 % en moyenne sur le reste de la ville ;
- Le nombre de familles avec enfants a baissé de 7,5 % sur le quartier entre 2012 et 2017 ;
- On notera ici la part importante des familles nombreuses (27%) contre 14 % sur les autres quartiers du territoire.

LES ENFANTS

- Baisse du nombre de mineurs sur le quartier entre 2007 et 2017 de près de 16 % ;
- Les mineurs vulnérables représentent 42% des 11-17 ans ;
- 40,3 % des adolescents grandissent dans un foyer où le référent du ménage n'a pas de diplôme d'enseignement supérieur (contre 17 % sur les autres quartiers) ;
- Presque 14 % des 11-17 ans grandissent au sein d'une famille ou aucun des parents ne travaillent (6 % sur le reste du territoire) et cela monte à 32 % sur les familles monoparentales ;
- Baisse de près de 5% des jeunes de 18-24 ans entre 2007 et 2017 sur le quartier de Fontanilles.

LES MENAGES SANS ENFANT

- Le quartier ne compte que 67 % de ménages sans enfant (76 % sur le reste du territoire).

LES ETUDIANTS

- L'iris Fontanilles Bellesagne compte seulement 4,5 % d'étudiants (16 % sur le reste de la commune).

LES SENIORS

- Fontanilles compte 11,6% de personnes entre 60-74ans, 5,7% de 75-84 ans et 1,5% de plus de 85 ans.

LES POPULATIONS FRAGILES

- On compte 19 % de personnes dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus.

LES ACTEURS ECONOMIQUES

- Le taux d'activité est de 73.3% pour les 15-64 ans et 88.7 % pour les 25-54 ans ;
- Les secteurs du commerce (83.5 %) et de l'industrie (83.2 %) sont les secteurs qui regroupent le plus de contrat en CDI ;
- 74.5 % des hommes et 54 % des femmes occupent un CDI à temps plein.

III. Bilan de la concertation citoyenne – 18 février 2023

A. Les moments forts de la concertation citoyenne :

- **15 février 2024** : présentation de la concertation citoyenne au Conseil de quartier de Fontanilles ;
- **21 février 2024** : distribution de l'enquête dans les boîtes aux lettres ;
- **26 février au 8 mars 2024** : concertation citoyenne, passage du binôme élu/membre du conseil de quartier (7 binômes), permanences le 1^{er} et 4 mars de 17h30 à 19h30 ;
- **18 mars 2024** : réunion publique → restitution par Madame TROTIN, Secrétaire Générale de la Préfecture de Lozère et par Monsieur SUAU, Maire de Mende et Président de la Communauté de Communes Cœur de Lozère puis échange avec les citoyens.

B. Les résultats :

L'enquête réalisée a permis l'étude de 148 questionnaires. 57 % des répondants sont âgés de 30 à 60 ans (30% ont entre 30 et 45 ans et, 27 % entre 45 et 60 ans). Le quartier présente assez peu de turnover puisque 32 % des répondants y habitent depuis 5 à 15 ans et, 35 % depuis plus de 15 ans.

En effet, ils sont 86% à affirmer qu'il fait bon vivre dans le quartier de Fontanilles (mobilier urbain adapté pour 80 %, espaces sportifs qui correspondent aux attentes pour 74 %) malgré parfois le manque de civisme évoqué par certains.

Pour 59 % l'offre commerciale sur le quartier est suffisante.

L'avis sur le tissu associatif est partagé, 35 % sont satisfaits du tissu associatif présent sur le quartier et 39 % ne le sont pas.

La santé est un axe de préoccupation majeure pour les habitants du quartier, puisqu'à ce jour le cabinet médical est libre de toute occupation.

La communication sur les animations qui se tiennent sur le quartier est plutôt bonne (67 % des répondants disent être suffisamment informés). De nouvelles animations/activités sont attendues par les habitants, notamment pour les 3-12 ans (46 %) et pour les personnes âgées (44 %). Le lien social et intergénérationnel est recherché par 92 % des plus de 65 ans qui aimeraient que des activités soient mises en place pour faciliter/favoriser les relations. Ils sont 62 % à souhaiter que les activités se déroulent à l'extérieur du quartier.

Le besoin d'accompagnement sur le quartier s'identifie à différents niveaux : tri des déchets (79 %), aide aux devoirs (79%), démarches administratives (77%).

Plus précisément, cette enquête a permis d'identifier des idées, des sujets de préoccupations et des propositions d'actions :

CADRE DE VIE – PROPRETÉ – CIVISME

- **Les aménagements urbains** : pour 80 % les aménagements urbains sont adaptés mais pourraient être améliorés en : ajoutant des bancs supplémentaires, en créant des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, en attribuant une place de parking à chaque logement, en allongeant l'amplitude horaire de l'éclairage nocturne. Par ailleurs, le réaménagement de la salle polyvalente du quartier est demandé ;
- **La vie du quartier** : la diffusion d'une newsletter est une idée présentée ;
- **Le tri des déchets** : 79 % aimeraient être accompagnés pour améliorer le tri sélectif. Certains précisent un besoin en matière de gestion des encombrants et des débris de verre présents sur la chaussée ;
- **La propreté** : 69 % pensent que des solutions pour lutter contre les déjections canines dans les rues pourraient être trouvées ;
- **Le civisme** : il fait bon vivre dans le quartier de Fontanilles (86 %), cependant le manque de civisme est une particularité qui a été relevée. Elle est en lien avec la présence des animaux de compagnie (« tenir les chiens en laisse, ramasser les déjections, limiter le nombre d'animaux par logement ») qui peuvent parfois causer des troubles de voisinage. L'amélioration des relations adultes-adolescents est également un besoin évoqué.

ÉCONOMIE

- **Le commerce** : installation d'un salon de thé, d'un bar sans alcool, d'un commerce de viande halal, d'une boulangerie ou encore d'un DAB sont des idées évoquées par les répondants pour améliorer la vie dans le quartier.

SPORT – LOISIRS – ANIMATION

- **Les aménagements sportifs** : bien que pour 74 % des répondants les espaces sportifs correspondent aux attentes, plusieurs idées de développement sont proposées : installation de balançoires/toboggans, création d'un parc avec des vélos et des trottinettes pour les plus petits ou encore la création d'un terrain de volley/de basket ;
- **Les animations** : 46 % souhaitent des animations à destination des 3-12 ans, 44 % à destination des personnes âgées. 92 % des 65 ans et plus recherchent du lien social et intergénérationnel.

MOBILITE

- **La mobilité** : l'amélioration du transport commun et les horaires du TUM ainsi que le transport pour les personnes âgées sont des besoins identifiés qui permettraient de faciliter la mobilité des habitants du quartier vers la ville.

SANTÉ

- **La santé** : pour 84 % l'accès aux soins est une thématique à améliorer en priorité sur le quartier.

PARENTALITE – ACCOMPAGNEMENT

- **La parentalité** : 79 % sont intéressés par la mise en place d'un accompagnement pour l'aide aux devoirs et 70 % aimeraient pouvoir bénéficier d'ateliers parents-enfants. Par ailleurs parmi les autres idées évoquées le besoin en matière de garde d'enfants a pu s'observer (avoir une crèche/un centre de loisirs, encadrement réguliers pour les 3-10 ans) ;
- **L'accompagnement** : 77 % aimeraient qu'une permanence se tienne sur le quartier pour bénéficier d'un accompagnement dans les différentes démarches administratives.

C. Les axes de progrès :

Développer / garantir la mixité sociale sur les quartiers en situation de précarité, afin d'éviter d'avoir une concentration de populations en difficulté et de lutter contre toutes formes de ségrégation notamment en termes de cohésion sociale et territoriale, d'éducation, d'emploi, ou encore de communautarisme.

Développer / soutenir la participation et l'implication des habitants :

- Mettre en place des formations et/ou actions de sensibilisation (sur le pouvoir d'agir et la participation) en direction de professionnels, militants et élus locaux ;
- Poursuivre le soutien et l'appui aux initiatives et projets d'habitants.

Soutenir les actions favorisant et renforçant le lien social car elles permettent aux « hommes » de vivre ensemble, de construire / de faire vivre des réseaux locaux de solidarité et de s'inscrire dans les dynamiques de participation.

Renforcer l'accompagnement des publics issus des quartiers prioritaires vers les services et les actions relevant des dispositifs de droit commun (emploi, accès aux soins, accès aux offres de loisirs/culturelles...).

Mobiliser les moyens de droit commun de sorte que les crédits spécifiques « Politique de la Ville » viennent en complément et jouent pleinement leur rôle d'effet levier ».

IV. Comité Technique du 29 mars 2024

La tenue de ce premier comité technique a permis de définir les axes prioritaires en présence des collectivités, établissements publics, administrations de l'État et organismes para-administratifs impliqués dans le projet du QPV de Fontanilles.

Les structures présentes lors de ce comité technique :

Services de l'État	Établissements publics	Collectivités	Autres
✓ Préfecture de la Lozère ✓ DDETSPP ✓ DD-ARS ✓ DDT ✓ DRAC ✓ DSDEN ✓ DDFIP	✓ France Travail ✓ CCI ✓ CMA ✓ CCSS de la Lozère	✓ Région Occitanie ✓ Conseil Départemental ✓ Communauté de communes Cœur de Lozère ✓ Ville de Mende ✓ CIAS Cœur de Lozère	✓ Lozère habitations

Les 4 axes prioritaires déclinés pour chacun en objectifs opérationnels et définis lors de ce comité sont :

- **Emploi et dynamisme économique ;**
- **Éducation, jeunesse et parentalité ;**
- **Tranquillité publique et cadre de vie ;**
- **Accès aux droits et lien social.**

V. Réunion des groupes de travail par thématique

A. Thématique : Emploi et dynamisme économique

Deux réunions ont été réalisées le 3 avril et le 22 avril afin d'échanger entre les différents acteurs autour de cette thématique :

- ✓ Mairie de Mende ;
- ✓ Communauté de communes
- ✓ Cœur de Lozère ;
- ✓ CIAS ;
- ✓ Région Occitanie ;
- ✓ France Travail ;
- ✓ DDETSPP ;
- ✓ Chambre des métiers et d'artisanat ;
- ✓ Chambre de commerce et d'industrie ;
- ✓ La Mission Locale ;
- ✓ Office de commerce ;
- ✓ AIRDIE ;
- ✓ L'association l'Aurore ;
- ✓ Le CIDFF ;
- ✓ L'office de la vie associative.

Suite à ces deux rencontres trois objectifs opérationnels ont été retenus concernant cette thématique.

B. Thématique : éducation jeunesse et parentalité

À la base nous avons deux thématiques à savoir une sur l'éducation et la jeunesse, puis une autre sur la parentalité. Mais suite aux deux premières réunions concernant ces thématiques il a été choisi de les regrouper en une seule.

Ainsi quatre réunions ont été réalisées le 3 avril, le 5 avril, le 22 avril et le 26 avril afin d'échanger entre les différents acteurs autour de cette thématique :

- ✓ Mairie de Mende ;
- ✓ Communauté de communes
- ✓ Cœur de Lozère ;
- ✓ CIAS ;
- ✓ Conseil de quartier Fontanilles ;
- ✓ Conseil Départemental ;
- ✓ Caisse Commune de la Sécurité Sociale ;
- ✓ DSDEN ;
- ✓ SDJES ;
- ✓ CRIA 48 ;
- ✓ CDOS ;
- ✓ Chambre des métiers et d'artisanat ;
- ✓ Chambre de commerce et d'industrie ;
- ✓ La Mission Locale, espace 48 jeune ;
- ✓ Ligue de l'enseignement ;
- ✓ 48 FM ;
- ✓ UDAF de la Lozère ;
- ✓ L'association l'Aurore ;
- ✓ Le CIDFF ;
- ✓ L'office de la vie associative.

Suite à ces quatre rencontres quatre objectifs opérationnels ont été retenus concernant cette thématique.

C. Thématique : tranquillité publique et cadre de vie

Deux réunions ont été réalisées le 4 avril et le 25 avril afin d'échanger entre les différents acteurs autour de cette thématique :

- ✓ Mairie de Mende ;
- ✓ Communauté de communes
Cœur de Lozère ;
- ✓ CIAS ;
- ✓ Conseil Départemental ;
- ✓ Conseil de quartier Fontanilles ;
- ✓ DGFIP ;
- ✓ Lozère Habitation ;
- ✓ ADIL de la Lozère ;
- ✓ DDT ;
- ✓ CIDFF.

Suite à ces deux rencontres trois objectifs opérationnels ont été retenus concernant cette thématique.

D. Thématique accès au droit et lien social

Deux réunions ont été réalisées le 3 avril et le 22 avril afin d'échanger entre les différents acteurs autour de cette thématique :

- ✓ Mairie de Mende ;
- ✓ Communauté de communes
Cœur de Lozère ;
- ✓ CIAS ;
- ✓ Conseil Départemental ;
- ✓ Caisse Commune de la Sécurité Sociale ;
- ✓ ARS Lozère ;
- ✓ UDAF 48 ;
- ✓ ADIL de la Lozère ;
- ✓ Association La Traverse ;
- ✓ Le CIDFF.

Suite à ces deux rencontres trois objectifs opérationnels ont été retenus concernant cette thématique.

VI. Projet territorial intégré pour le quartier en politique de la ville

A. AXE 1 : Emploi et dynamisme économique

a. Analyse

C'est un axe majeur du Contrat de ville, nous avons de nombreuses données concernant l'emploi sur le quartier de Fontanilles :

Chômage/emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi (DE) résidents du QPV, toutes catégories confondues, est de **116 personnes** :

- Soit 10,5 % de la population du quartier, contre 5,5 % au niveau du département (4212 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues) ;
- Seuls 16 % de ces demandeurs d'emplois sont des DE longue durée (> à 2 ans) ;
- 23 % de ces DE ont plus de 50 ans, et 17 % ont moins de 25 ans ;
- 64 % de ces DE sont en catégorie A (sans aucune activité professionnelle, immédiatement disponibles, en recherche active d'emploi) ;
- 56 % de ces DE n'ont pas le Bac (niveaux 3^{ème}, CAP-BEP, terminale) ;
- Ces DE se répartissent à 50/50 entre hommes et femmes.

Dynamisme économique / entrepreneuriat

Le quartier compte **35 entreprises, dont 31 entreprises individuelles et 4 sociétés.**

Emploi local : ces sociétés emploient un effectif total de **14 personnes.**

Parmi ces 35 entreprises : **6 sont dirigées par des femmes, soit 17 %.**

On recense **3 commerces de proximité** : pharmacie, bureau de tabac, salon de coiffure.

Parmi les 31 entreprises individuelles, les secteurs suivants sont représentés

N°1 bâtiment (14), **n°2 services divers** (9) (coursiers, infographiste, réparateur d'ordinateur et techniciens, graphiste/décorateur, esthéticienne), **n°3 commerce spécialisé** (7) ; **divers** (3) (restauration à emporter, taxi, travaux forestier)

- **Conclusion 1** : avec 35 entreprises pour 486 foyers, le quartier peut être considéré comme **dynamique** en termes d'entrepreneuriat, mais peu créateur d'emplois ;
- **Conclusion 2** : on note une surreprésentation de l'**entreprise individuelle** dont les activités se déploient principalement en dehors du quartier ;
- **Conclusion 3** : l'offre de **commerces de proximité** est très réduite en termes de besoins couverts, obligeant les habitants à sortir du quartier pour combler ces besoins.

b. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	Réponses aux enjeux identifiés
<p>Créer une maison de l'emploi et de l'entrepreneuriat ayant pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'offrir un lieu aux professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise, et à la gestion administrative d'entreprise, au sein du quartier ; • D'offrir un lieu d'information, de conseil en matière de formation et d'orientation professionnelle, dans le quartier ; • D'ouvrir une pépinière d'entreprises, incluant des espaces partagés de travail, des fonctions support, une localisation de siège social, et du conseil ; • D'impulser une logique de mixité sociale et de désenclavement du quartier, en y attirant des publics professionnels venant d'autres secteurs géographiques ; • D'offrir une salle de réunion et/ou de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer de nouvelles entreprises pour promouvoir la mixité sociale ; • Informer sur les métiers et les débouchés locaux ; • Aider à la création d'entreprise ; • Promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie ; • Lutter contre le décrochage scolaire et le désœuvrement des adolescents et jeunes adultes ; • Développer le lien habitants – institutions.
<p>Organiser des événements ponctuels multi-partenariaux et autres actions de communication dans le quartier visant à promouvoir les dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'aides à l'embauche ; ➤ De financements ; ➤ Des rencontres employeurs/demandeurs d'emploi ; ➤ De promotion de l'offre de formation professionnelle, à destination des entreprises localisées hors QPV, des habitants du QPV et des habitants hors-QPV. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter les compétences au marché de l'emploi ; ➤ Promouvoir les compétences des résidents auprès des employeurs ; ➤ Lutter contre le décrochage scolaire et le désœuvrement des adolescents et jeunes adultes.
<p>Étude visant à recenser les locaux commerciaux disponibles, ceux susceptibles de le devenir.</p> <p>Le but est d'engager une logique prospective dans le but d'accroître les capacités d'accueil d'une plus grande activité économique dans le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer de nouvelles entreprises pour promouvoir la mixité sociale ; • Aider à la création d'entreprise ; • Offrir des services de proximité essentiels aux habitants (commerces).

B. Axe 2 : Éducation, jeunesse et parentalité

a. Analyse

Part des résidents du quartier dans les établissements scolaires du quartier :

Le quartier compte 3 écoles dont les effectifs sont les suivants :

- 1 école publique maternelle, Gérard Pons : 64 élèves, dont 60 % sont résidents du quartier ;
- 1 école publique primaire, Les Terres Bleues : 80 élèves, dont 36 % de résidents du quartier ;
- 1 école privée sous contrat, maternelle et primaire, Les Tilleuls : 100 élèves, dont 33 % de résidents du quartier.

Plus de 60 % des élèves scolarisés dans le quartier Fontanilles ne sont pas résidents du quartier Fontanilles, ce qui apporte à ce dernier une certaine **mixité sociale** chez les jeunes enfants, et entre les parents.

Remarque 1 : on notera que **la plupart des enfants du quartier sont scolarisés dans le quartier**, puisqu'ils ne représentent que 3 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements hors QPV (16 élèves résidents QPV, sur les 532 élèves des établissements hors QPV publics).

Remarque 2 : **les enfants du quartier représentent 12 % du total des enfants scolarisés dans le public à Mende** (83 / 676).

Parcours scolaires des élèves issus du quartier :

- Les 2 lycées publics mendois comptent 9 % d'élèves résidents du QPV ;
- Parmi tous les lycéens scolarisés à Mende dans la **filière professionnelle**, 19 % sont résidents du QPV ;
- Parmi tous les lycées scolarisés à Mende dans les **filières générale et technologique**, seuls 5 % sont résidents du QPV ;
- Parmi les lycéens résidents du QPV et scolarisés à Mende, 11,6 % sont identifiés comme « **décrocheurs** » ; et parmi les lycéens scolarisés à Mende et résidents hors QPV, cette part de décrocheur tombe à 3,8 %;
- La part des lycéens résidents du QPV est de seulement 3 % dans le lycée mendois d'enseignement catholique sous contrat.

➤ **Conclusion 1** : la part des lycéens résidents du QPV dans le total des lycéens scolarisés à Mende (9%) est d'un même ordre de grandeur que la part des élèves de primaires résidents du QPV par rapport à la totalité des élèves de primaire scolarisés à Mende (12%). Globalement, le parcours scolaire des élèves résidents du QPV, du primaire au lycée, est similaire au parcours scolaire des élèves résidant hors QPV ;

➤ **Conclusion 2** : les élèves résidents du QPV s'orientent prioritairement vers les **filières pro, choisies par 57 % d'entre eux** ; là où les élèves résidant hors QPV s'orientent prioritairement vers les filières générale et technologique, choisies par 75 % d'entre eux ;

➤ **Conclusion 3** : les élèves résidents du QPV abandonnent 3 fois plus leur parcours scolaire que les élèves hors QPV.

b. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	Réponses aux enjeux identifiés
<p>Créer une Maison pour Tous ayant pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier les besoins de garde des enfants jusqu'à 11 ans, ainsi que l'offre d'activités ; • Accueillir les professionnels de la petite enfance et associations actifs sur le quartier ; • Proposer un soutien à la parentalité par la présence de professionnels ou de bénévoles de l'accompagnement des familles ; • Organiser des ateliers éducatifs ; • Proposer des actions intergénérationnelles aux habitants du quartier ; • Structurer l'offre d'activités avec les jeunes de 11 à 17 ans et renouer le lien avec les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien parents/enfants ; • Accompagner les familles monoparentales en difficulté ; • Proposer des modes de garde d'enfants adaptés aux rythmes professionnels de parents, et aux besoins des familles ; • Proposer des lieux d'accueil enfants / parents ; • Soutenir les professionnels de la petite enfance ; • Favoriser le lien entre les acteurs de la parentalité / parents ; • Accompagner les professionnels de la parentalité (promotion dynamique de réseau) ; • Développer le lien habitants – institutions ; • Prévenir les comportements à risque.
<p>Initier un programme de réussite éducative (PRE), incluant la création d'un poste de référent coordinateur, ayant pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'organiser les actions des professionnels intervenants dans la Maison pour Tous ; • D'accompagner sur le long terme les familles signataires de la convention PRE ; • De lancer le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) avec les établissements scolaires du quartier ; • D'assurer le lien entre les équipes enseignantes et encadrantes des établissements scolaires et les familles ; • De coordonner les actions avec la conseillère en économie sociale et familiale salariée du bailleur social. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la réussite éducative dès le plus jeune âge en agissant sur les résistances périphériques ; • Accompagner les familles monoparentales en difficulté ; • Stimuler l'ambition post-bac des lycéens ; • Lutter contre le décrochage scolaire et le désœuvrement.
<p>Stimuler la pratique sportive, par des actions de promotion des clubs mendois hors quartier, et par la création de nouveaux équipements sportifs dans le quartier permettant à un public plus divers, en âges et en genres, d'en profiter et ouvrant la possibilité à des associations d'y proposer des activités encadrées régulières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une offre sportive et culturelle sur le quartier adaptée à tous les publics ; • Lutter contre le désœuvrement et l'inaction ; • Accompagner les familles mono-parentales en difficulté ; • Prévenir les comportements à risque.
<p>Proposer des activités régulières à visée culturelle aux jeunes du quartier, en lien avec l'actualité, la maîtrise de la langue française, l'action citoyenne, la lutte contre les discriminations, la prévention des risques, la création d'une œuvre ou d'une production en mode projet, la maîtrise des outils numériques, le montage de projets citoyens, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'ambition post-bac des lycéens ; • Lutter contre le décrochage scolaire et le désœuvrement ; • Désacraliser les lieux culturels ; • Accompagner et sensibiliser les jeunes du quartier ; • Accompagner les familles mono-parentales en difficulté.

C. AXE 3 : Tranquillité publique et cadre de vie

a. Analyse

- **Global** : 85 % de ménages satisfaits ; 69 % des locataires n'ont pas de projet de déménagement ;
- **Qualité de l'habitat** : le rapport qualité/prix ressort à 81 % de satisfaits ; le confort thermique est jugé satisfaisant à 80 %, mais le confort acoustique à seulement 41 % ; la bonne qualité des équipements (électricité, sanitaires, ventilation, etc.) est jugée satisfaisante à + de 80 %
- **Qualité de vie dans le quartier** : 69 % des habitants sont satisfaits, mais pour la moitié des résidents de plus de 3 ans, cette qualité se dégrade ; la qualité des espaces verts est évaluée à 75 % ;
- **Stabilité locative des résidents** : 79 % des locataires habitent depuis plus de 5 ans dans le quartier, dont 63 % depuis plus de 10 ans.

Confirmation et apports tirés de la concertation citoyenne :

- Pour 86 % des habitants ayant répondu, il fait bon vivre dans le quartier ;
- Pour 74 % des habitants ayant répondu, les espaces sportifs correspondent à leurs attentes.

Plusieurs pistes d'amélioration ressortent de cette concertation citoyenne :

- Concernant les aménagements urbains : plus de bancs, de places de parking ;
- Concernant les équipements collectifs de loisir : balançoires, toboggans pour les enfants ; plusieurs terrains de foot pour permettre à toutes les classes d'âge d'en profiter ; des équipements sportifs pour d'autres sports (volleyball, pumptrack, basketball...)
- Concernant les lieux susceptibles d'accueillir des activités : réaménagement de la salle polyvalente ;
- Concernant l'offre de services : plus de commerces, l'offre étant jugée insuffisante par 41 % des répondants ;
- Concernant le civisme et la qualité du vivre-ensemble : dégradation des espaces communs en raison des déjections canines.

b. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	Réponses aux enjeux identifiés
<p>Aménager des lieux et équipements afin de favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vivre ensemble ; • Permettre la rencontre intergénérationnelle et multiculturelle, favorisant le développement du civisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces de rencontre pour lutter contre l'isolement et le repli ; • Lutter contre l'isolement, notamment des seniors, en promouvant les actions intergénérationnelles ; • Respecter les espaces communs pour en faire des lieux de cohabitation harmonieuse ; • Lutter contre les incivilités ; • Favoriser le vivre ensemble.
<p>Créer les aménagements et infrastructures nécessaires à une vie de quartier engagée dans le respect de l'environnement (mobilités, alimentation, économie d'énergie et de ressources naturelles, autres).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une ambition écologique au quartier ; • Désenclaver le quartier par rapport au reste de la ville (mobilité).
<p>Engager des actions de sensibilisation et d'éducation aux gestes éco-citoyens (respect de l'environnement, économie d'énergie, préservation de la qualité de l'habitat, autres).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une ambition écologique au quartier ; • Favoriser le vivre ensemble ; • Respecter les espaces communs pour en faire des lieux de cohabitation harmonieuse.
<p>Renforcer la médiation sociale par une présence de terrain permanente, en lien avec les professionnels et coordinateurs des Maison pour tous et Maison de l'emploi et de l'entrepreneuriat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les espaces communs pour en faire des lieux de cohabitation harmonieuse ; • Lutter contre les incivilités ; • Impulser une ambition écologique au quartier ; • Préserver la qualité des logements ; • Lutter contre le décrochage scolaire et le désœuvrement ; • Accompagner et sensibiliser les jeunes du quartier ; • Accompagner les familles monoparentales.

D. AXE 4 : accès aux droits et lien social

a. Analyse

- Le quartier Fontanilles n'est pas caractérisé de « sensible » par les forces de sécurité ;
- La structure de la délinquance ne diffère pas substantiellement de celle du reste du département : la délinquance générale est très faible, aucun phénomène de bande, ni violence urbaine, ni économie souterraine ;
- La mouvance fondamentaliste y est inexistante et aucun repli communautaire n'y est constaté ;
- Pas de point de « deal » connu ;
- Les liens police / population sont qualifiés de bons, avec des actions de rencontre au sein des écoles mises en place afin de renforcer ces relations de confiance ;
- L'enclavement du quartier par rapport à l'offre de service public concentrée en centre-ville ;
- Peu d'évènements sportifs ou culturels organisés dans le quartier ;
- Peu d'associations actives sur le quartier au bénéfice des habitants ;
- La faible présence des administrations dans le quartier.

b. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	Réponses aux enjeux identifiés
Offrir un lieu d'accompagnement personnalisé aux démarches administratives du quotidien, avec des personnels formés, dans une logique multi-partenaire.	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien ;• Faciliter l'accès aux droits.
Faire du quartier le centre névralgique de la vie associative de la Ville de Mende, en cohérence avec la Maison de l'emploi et de l'entrepreneuriat et le lieu d'accompagnement aux démarches administratives.	<ul style="list-style-type: none">• Développer le lien habitants – institutions ;• Promouvoir la mixité ;• Désacraliser les lieux culturels ;• Déployer une offre sportive et culturelle sur le quartier adaptée à tous les publics ;• Valoriser le lien avec le secteur associatif ;• Désenclaver le quartier par rapport au reste de la ville.
Développer une offre de proximité aux politiques de prévention , en lien avec la Maison pour Tous: - Actions d'accompagnement aux compétences psychosociales (CPS) ; - Avoir une attention particulière pour le déploiement des programmes de prévention prévus au niveau départemental sur le quartier de Fontanilles : Programme national nutrition santé, journée « santé / femmes », « mois sans tabac », autres.	<ul style="list-style-type: none">• Prévenir les comportements à risque ;• Lutter contre les incivilités ;• Favoriser le vivre ensemble ;• Lutter contre l'isolement, notamment des seniors, en promouvant les actions intergénérationnelles ;• Accompagner les familles monoparentales en difficulté.

VII. Orientations Stratégiques

L'articulation du contrat de ville avec les autres documents de planification.

Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, MSA, Etat et Département) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence détaillés ci-après. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et de gagner ainsi en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par les signataires.

La CCSS, par son organisation multi-branches couvre divers champs relatifs à la famille, à la santé et au recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

La DSDEN quant à elle intervient dans le champ du sport et de la jeunesse, ainsi que dans le développement de la vie associative.

Le Département, chef de file de l'action médico-sociale au travers de ses compétences plurielles intervient auprès des enfants, personnes isolées, âgées, handicapées et les familles en les informant sur leurs droits et en les accompagnant vers l'autonomie. Ses services sont territorialisés pour pouvoir conduire avec ses partenaires des politiques sociales adaptées et renforcer la cohésion sociale sur les territoires.

Le suivi de la mise en œuvre des actions prévues par la CTG est assuré par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs engagés.

Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD de la ville de la Communauté de communes Cœur de Lozère a été créé le 16 décembre 2021. Sa composition et ses représentants :

- Le Préfet, ou son représentant ;
- Le Procureur de la République, ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil Départemental, ou son représentant ;
- Les représentants de l'État désignés par le Préfet ;
- Le commandant du groupement de gendarmerie départementale, ou son représentant ;
- La directrice départementale de la sécurité publique, ou son représentant ;
- Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant ;
- Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, ou son représentant ;
- Le directeur territorial de la protection Judiciaire de la Jeunesse, ou son représentant ;
- Le directeur du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation, ou son représentant ;
- La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, ou son représentant ;
- Les élus de la communauté de communes ;
- Proposition 1/commune ;
- Les responsables de services désignés par le Président ;
- La directrice générale des services commune- communauté.

Ils ont été arrêtés le 30 mars 2023. La collectivité a la volonté de le faire vivre et pour cela des liens et actions seront mis en place avec la politique de la ville.

VIII. Organisation, gouvernance et ingénierie

A. Les instances de pilotage et de co-construction

La réforme de la politique de la ville met en avant la nécessité de changer la manière de « faire de la Politique de la Ville ». Cela passe par une évolution profonde des organisations locales, au niveau technique comme au niveau politique.

Ainsi, le Contrat de ville 2024/2030 propose d'améliorer l'animation stratégique, à l'échelle du bassin de vie, avec une « **gouvernance partagée** » qui s'appuie sur **trois co-pilotes** :

- L'État ayant un rôle de « garant » et de « facilitateur » en mobilisant l'ensemble des services déconcentrés et les organismes parapublics ;
- La commune (ville de Mende) en qualité « d'opérateur de proximité » ;
- L'Intercommunalité (Cœur de Lozère) en tant que « chef de file ».

Elle associe les **partenaires institutionnels et acteurs locaux**, sans oublier **les habitants des quartiers concernés**.

Cette gouvernance s'organisera au travers de trois instances : le comité de pilotage ; le comité technique, les groupes de travail locaux « Contrat de ville ».

a. Le comité de pilotage (COPIL)

Composé de l'ensemble des signataires et partenaires locaux, il se réunit une à deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État (du Préfet), de la Communauté de Communes Cœur de Lozère (du Président) et de la Ville de Mende (du Maire).

Son rôle :

- Prendre les décisions ;
- Définir les stratégies d'actions et arrêter les grandes orientations ;
- Élaborer et suivre l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles ;
- Être informé des programmes de contrôle ;
- Valider l'avenant financier annuel des actions retenues, s'assurer de la réalisation des objectifs ;
- Commander et valider l'évaluation du contrat de ville.

b. Le COmité TECHnique (COTECH)

Le COmité TECHnique est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé :

- Des chargés de mission « politique de la ville » des différentes instances constituant le COPIL ;
- Des représentants des services de la Commune et de la Communauté de Communes ;
- Du représentant de la préfecture.

Il se réunit autant que de besoin.

Son rôle :

- Suivre la programmation du Contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions ;
- Engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions ;
- Recueillir les éléments d'évaluation et concevoir les éléments d'aide à la décision ;
- Assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire co-animer les commissions thématiques du contrat de ville.

B. Les groupes de travail locaux « Contrat de ville »

Les groupes locaux, qui sont constitués en appui au comité technique, ont pour objectif d'impliquer les acteurs locaux et les habitants des quartiers concernés dans la co-construction des projets (plans d'actions).

Ils se réunissent au moins 3 fois par an afin de définir et mettre en place des réponses aux besoins identifiés, de suivre et évaluer les actions mises en œuvre et d'échanger sur les problématiques nouvelles. Ils s'organisent dans le cadre de thématiques spécifiques (en lien avec les orientations du Contrat) autour des quatre axes prioritaires :

❖ AXE 1 : Emploi et dynamisme économique

❖ AXE 2 : Éducation, jeunesse et parentalité

❖ AXE 3 : Tranquillité publique et cadre de vie

❖ AXE 4 : Accès aux droits et lien social.

C. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat

a. La coordination et l'animation

Conformément à la loi, la Communauté de communes Cœur de Lozère est chef de file pour l'animation et la coordination du Contrat de ville, en lien étroit avec l'État et la commune de Mende.

Ainsi, elle assure la gestion globale (administrative, budgétaire...).

Elle propose, dans le cadre d'une mission « Ingénierie de projet », des process adaptés à :

- La définition et au suivi des projets ;
- L'accompagnement des opérateurs locaux ;
- L'implication et la participation des habitants ;
- L'examen et la validation des plans d'actions par les différentes instances délibérantes.

La démarche de co-production des projets / actions entre les référents institutionnels « Contrat de ville », les acteurs locaux et les habitants sera privilégiée afin de permettre l'émergence de projets nouveaux en corrélation avec les objectifs poursuivis par le contrat.

De plus, la Communauté de communes prépare et anime les différentes instances de pilotage et technique, ainsi que l'organisation des journées d'échanges et de co-construction des projets de territoires (invitations, compte-rendu, préparation des dossiers et gestion de la logistique...).

D. La participation citoyenne

a. Le Conseil de quartier

Le conseil de quartier de Fontanilles est composé de dix-neuf citoyens volontaires tous résident sur le quartier de Fontanilles, de neuf élus dont notamment le Maire de la ville de Mende et d'un collègue de professionnels dont notamment le directeur de la SA HLM.

Il se réunit quatre à cinq fois par an, il peut être consulté par le maire et formuler des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut également les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Le conseil de quartier n'a pas de pouvoir de décision. C'est donc un relai entre les services de la mairie et la population du quartier, sans en être un représentant, ni de l'un, ni de l'autre.

IX. Évaluation

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est une démarche collaborative mise au service de l'action, et qui viendra éclairer le pilotage et contribuer au débat public local. Les finalités de l'évaluation du contrat de ville de Mende-Fontanilles sont multiples :

- Produire de la connaissance ;
- Analyser les effets et les impacts des actions menées ;
- Améliorer la qualité et permettre l'évolution des projets ;
- Améliorer la visibilité de la programmation ;
- Mobiliser les acteurs et partenaires, et renforcer les dynamiques partenariales locales.

Elle est en ce sens pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville. Elle est un levier de (re)dynamisation, de mobilisation, d'ajustement et de prospective : qu'a-t-on fait ? A-t-on fait au mieux ? Peut-on mieux faire ?

L'évaluation porte sur deux principaux axes :

- L'analyse des réalisations et des effets du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux. En d'autres termes il s'agit du suivi et de l'évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville (réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions) ;
- L'analyse de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat de ville, ainsi que des bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

Pour alimenter les temps forts de l'évaluation, une collecte régulière des activités réalisées dans le cadre du contrat de ville est formalisée en y impliquant tous les partenaires (production, transmission, analyse de données). L'alimentation régulière de ces indicateurs constituera le socle des temps forts d'évaluation (mi-parcours puis fin de parcours).

Les modalités d'évaluation

Les questions évaluatives seront traitées grâce au croisement de trois types de données :

- Des données de porteurs de projets (bilan d'action) ;
- Des données d'acteurs du droit commun sur la mobilisation du droit commun au bénéfice du QPV ;
- Des données qualitatives produites par :
 - Les porteurs de projets : ils alimenteront la démarche en produisant des données quantitatives (réalisé) et qualitative ;
 - Les partenaires du contrat de ville : par la transmission de données, par une participation active à une rencontre annuelle d'analyse partagée autour de l'état d'avancement du contrat de ville, et du traitement concerté des questions évaluatives.

La temporalité d'évaluation

- Un rencontre annuelle se réunissant les partenaires du contrat de ville ;
- Une transmission annuelle de données de suivi et de contexte Un recueil de parole annuel auprès des habitants ou des acteurs locaux pour venir alimenter le bilan annuel ;
- Des temps renforcés d'analyse partagée à mi-parcours et fin de parcours.

X. Engagement des signataires

A. L'État

L'État s'engage à mobiliser une équipe de coordination composée :

- Au titre de la fonction de supervision, de contrôle et d'animation du dispositif, dévolu à la préfecture, d'un chargé de mission « politique de la ville » ;
- Au titre des politiques sociales et d'insertion dévolues à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSPP), d'un cadre référent ;
- Au titre de l'exécution budgétaire du programme 147 « politique de la ville », dévolue au Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD), d'un cadre de son bureau du budget.

En outre, l'État s'engage à mobiliser l'ensemble de ses services départementaux et établissements publics ayant parmi leurs compétences les politiques publiques touchants aux différents volets de la politique de la ville.

B. La Communauté de communes Cœur de Lozère

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de Politique de la ville, la Communauté de Communes Cœur de Lozère s'inscrit dans la démarche de contrat de ville qui définit les axes et priorités suivantes :

- AXE 1 : emploi et dynamisme économique ;
- AXE 2 : éducation, jeunesse et parentalité ;
- AXE 3 : tranquillité publique et cadre de vie ;
- AXE 4 : accès aux droits et lien social.

Le Conseil Communautaire du s'est engagé à piloter et coordonner la mise en œuvre et le suivi partenarial du Contrat de ville 2024 /2030 à l'échelle de la collectivité. Au regard de ses compétences, la Communauté de Communes Cœur de Lozère s'engage également à :

- Renforcer l'accompagnement social des publics les plus fragiles ;
- Étudier la faisabilité d'accueillir de nouveaux commerces ;
- Soutenir et accompagner l'émergence d'un pôle économique pour l'accueil d'entreprises innovantes et de formation ;
- Encourager le développement des nouvelles technologies sur le territoire ;
- Dynamiser le tissu économique du quartier prioritaire ;
- Favoriser et soutenir la création d'activités et d'entreprises dans le quartier prioritaire, le développement de l'économie sociale et solidaire et l'entreprenariat social.

Pour ce faire, la Communauté de Communes mobilise :

- Une équipe « Contrat de Ville » portée par un personnel d'encadrement supérieur de la Communauté de communes en charge de la Direction Solidarité Enfance Jeunesse ;
- Une enveloppe budgétaire spécifique en fonctionnement est allouée pour le financement des actions développées dans le présent contrat. Celle-ci pourra être fléchée sur le quartier prioritaire de Fontanilles positionné en « veille active ».
- Les moyens nécessaires à l'accompagnement des publics fragilisés pour l'accès au sport et aux loisirs, en partenariat avec le CIAS, les clubs sportifs et les acteurs sociaux ;
- Son service des ressources humaines afin de prioriser le recrutement, dans le cadre des contrats aidés et lors des renforts temporaires, des habitants du quartier prioritaire ;
- Les dispositifs en faveur du transport et de la mobilité ;
- Le soutien à des opérations d'investissement permettant d'accompagner l'adaptation du logement des personnes vivant seules.

De manière générale, la Communauté de communes pourra mobiliser l'ensemble de ses services compétents, en fonction des thématiques et projets à venir, pour aboutir à la mise en œuvre des orientations du contrat de ville et assurer la réalisation des actions.

C. La ville de Mende

La ville de Mende lors du conseil municipal du, les 4 axes du contrat de ville ont été présentés : AXE 1-emploi et dynamisme économique, AXE2-éducation, jeunesse et parentalité, AXE 3-tranquillité publique et cadre de vie, AXE 4-access aux droits et lien social. Ce conseil a permis de proposer et valider les engagements suivants :

- Renforcer l'accompagnement à la scolarité et l'action éducative ;
- Favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie des quartiers ;
- Développer la démarche de gestion urbaine de proximité ;
- Stimuler la pratique sportive au travers de ses équipes (service jeunesse, ETAPS...) ;
- Proposer des activités à visée culturelle (service culturel de la ville, associations du territoire) ;
- Renforcer la médiation sociale.
- Réapproprier des espaces (parc, Maison de quartier, salle polyvalente) ;
- Améliorer l'attractivité du quartier ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Favoriser la mobilité.

D. La Région Occitanie

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

Agir pour l'éducation et l'orientation des jeunes

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie ;
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages ;
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur ;
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 ;
- Les dispositifs pré-qualifiants : les Écoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro ;
- L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Écoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

L'offre de services dédiés :

- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA) ;
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ;
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ! ;
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers ;
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région) ;
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

Mieux vivre ensemble

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport » ;
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire ;
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être ;
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers¹, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

¹ Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

Améliorer le cadre de vie

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers² : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants) ;
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

Développer l'offre de mobilité

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

Mobiliser les fonds Européens

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

E. Le Conseil Départemental de la Lozère

Chef de file des solidarités, le Département de la Lozère soutient dans le cadre de ses compétences le présent contrat de ville sur le quartier de Fontanilles à Mende. Il contribuera à sa mise en œuvre au travers de ses nombreuses politiques publiques.

Au titre des solidarités humaines

Le Département intervient de manière directe par des accompagnements personnalisés portés par les professionnels répartis dans les cinq Maisons Des Solidarités (MDS) qui maillent son territoire.

Il soutient et subventionne un réseau d'acteurs et d'associations qui œuvrent dans son domaine de compétence tels que de la lutte contre la précarité, la politique jeunesse ou le soutien à la parentalité.

Enfin, il finance et octroie des aides directes aux personnes en difficultés, dans le cadre de dispositifs réglementaires ou de sa propre initiative.

La MDS de Mende restera particulièrement mobilisée pour intervenir et déployer ses services auprès des habitants de Fontanilles et ce notamment en lien avec les enjeux mis en évidence

d'accompagnement dans les démarches administratives, d'accès aux droits, d'aide au lien parents/enfants et d'accompagnement des familles monoparentales. Les assistantes sociales, la puéricultrice de secteur, les conseillères en économie sociales et familiale, les référentes autonomies pourront ainsi être sollicitées selon les problématiques rencontrées.

Le Département s'est également doté d'une cellule Loz'emploi pour accompagner l'insertion et le retour à l'emploi des publics et animer le partenariat entrepreneurial. Cette cellule, qui complète les actions réalisées par les acteurs de l'insertion et de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), sera particulièrement attentive aux publics concernés par le présent contrat de ville.

Enfin, le Département est très actif sur le champ de l'autonomie et du maintien à domicile.

Sur les années à venir, les orientations du Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS) guideront l'action en faveur des personnes en situation de handicap et/ou âgées.

Une attention particulière sera portée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) à l'accompagnement du vieillissement des populations permettant, s'il est souhaité, un maintien dans son environnement de la personne.

Grâce à l'organisation des services et au maillage territorial, le Département de la Lozère facilite la coordination entre les acteurs qui interviennent auprès des personnes et contribue à améliorer le repérage des situations d'isolement.

Le Département poursuivra son soutien des acteurs du domicile par le versement de dotations de fonctionnement versées au SAVS (Service d'Accompagnement à la vie Sociale) et SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés), l'attribution aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de dotations en faveur de l'attractivité des métiers et de la couverture territoriale, ainsi que par le financement de prestations individuelles (APA, Hébergement, PCH...) adaptées.

Au titre de la solidarité territoriale

Le Département est garant de la cohésion territoriale et d'un développement durable et équilibré des territoires. À cette fin, il agit par l'intermédiaire d'actions directement réalisées sur les territoires d'une part et de l'accompagnement technique et financier apporté aux collectivités d'autre part.

Dans ces circonstances, le Département favorise la réussite éducative des jeunes sur l'ensemble du territoire lozérien. Il s'est également fixé comme objectif de les aider à se construire, en les incitant à être acteurs et responsables de leur avenir, en considérant la jeunesse comme une ressource, par l'encouragement de ses capacités d'initiative et d'action. De nombreuses actions sont portées dans ce domaine et bénéficient aux jeunes du quartier comme le pass jeunesse, le challenge jeune, les aides au financement du BAFA, l'accompagnement financier aux séjours linguistiques des collégiens. Elles visent à stimuler l'ambition des jeunes et à favoriser l'accès à l'offre sportive et culturelle, enjeux mis en exergue dans le présent contrat.

Le sport et la culture sont vecteurs de liens sociaux. Le Département s'attache donc à accompagner toutes les synergies et impulser des actions. Ainsi, le Département contribue au développement de la pratique sportive et de loisirs pour tous par ses actions auprès des comités sportifs et associations locales et son soutien aux manifestations.

Le Département soutient l'accès et le développement de la culture sur l'ensemble du territoire en soutenant notamment les associations et organismes culturels. Le Département réaffirme son souhait d'une égalité d'accès à l'offre culturelle à toute la population et d'un maintien de la diversité de propositions dans différents domaines (danse, arts plastiques, conservation du patrimoine, lecture, théâtre, musique, etc.).

Le Département conduit également de nombreuses politiques publiques en faveur de l'attractivité et du développement du territoire ayant pour objectifs communs : le maintien et le développement de

services auprès des lozériens, l'accueil de nouvelles populations, l'adaptation aux évolutions sociétales et la préservation et valorisation des aménités territoriales.

À ce titre, le Département sera aux côtés de la Communauté de communes pour l'accompagnement financier d'éventuels projets d'immobilier d'entreprise et de commerce de proximité qui seraient conduits sur le quartier conformément aux enjeux reconnus d'aider à la création d'entreprise et d'attirer de nouvelles entreprises pour promouvoir la mixité sociale.

Il pourra également accompagner les projets visant à l'amélioration du cadre de vie à travers le contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère » sur le territoire Urbain de Mende approuvé le 30 mai 2022. Les projets relevant de ce contrat de ville seront donc examinés par l'Assemblée départementale dans ce cadre et dans le respect des dispositifs en vigueur. Un travail renforcé avec les collectivités et autres partenaires financiers sera également engagé pour favoriser une synergie et une coordination des financements des opérations d'investissement reconnues dans ce contrat.

F. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale Cœur de Lozère a validé lors de son Conseil d'Administration du, les 4 axes du contrat de ville ont été présentés : AXE 1-emploi et dynamisme économique, AXE2-éducation, jeunesse et parentalité, AXE 3-tranquillité publique et cadre de vie, AXE 4accès aux droits et lien social. Ce conseil a permis de proposer et valider les engagements suivants :

- Améliorer l'information sur les divers secours, services et prestations du CIAS vers les habitants du quartier prioritaire et en veille afin de faciliter l'accès à ces services (réduire le non recours) ;
- Initier une réflexion, sur l'accompagnement social des familles d'enfants scolarisés, d'une part, et des familles logeant sur le quartier en vue de renforcer l'accompagnement social des publics les plus fragiles ;
- Initier des modes de coopération avec les services culturels et les associations de la communauté de communes afin de contribuer à un meilleur accès à la diffusion et à la pratique culturelle pour les habitants des quartiers ;
- Construire un outil partagé d'observation permettant à la fois le pilotage de la politique sociale et le suivi au plus près de l'évolution sociodémographique du quartier ;
- Accompagner au plus près les familles du quartier de Fontanilles ;
- Proposer des actions intergénérationnelles aux habitants du quartier ;
- Travailler autour de la question de la parentalité et l'accompagnement des publics du quartier ;
- Accompagner et engager des actions de sensibilisation en directions des habitants.

G. La Caisse Commune de la Sécurité Sociale (CCSS) de la Lozère

La CCSS est une expérience originale d'organisme multi-branches en France métropolitaine. Elle répond aux particularités du territoire et reflète la réalité d'un département rural éloigné des grands centres urbains. La CCSS regroupe plusieurs organismes locaux du régime général de la Sécurité sociale (Cpam, Caf, Urssaf) pour assurer les services de l'Assurance Maladie, de la branche Famille et de la branche Recouvrement.

La Caisse commune est, depuis sa création en 2009, engagée dans des projets d'accompagnement au plus près de ses usagers.

La CCSS assure une grande diversité de missions en matière sanitaire et sociale : gestion de la Complémentaire santé solidaire, du RSA, versement des prestations familiales, accompagnement des familles, soutien à la création de places en crèche, lutte contre le travail illégal. La CCSS est l'interlocuteur des familles, des assurés sociaux, des employeurs, des partenaires, des établissements et professionnels de santé, des collectivités locales...

L'accompagnement global et attentionné, l'innovation au service de l'accès aux droits et aux soins sont inscrits, depuis son origine, dans l'ADN de la CCSS de la Lozère et donnent tout son sens à notre organisation en caisse commune.

La CCSS assure l'accès aux soins au moyen de la prise en charge des dépenses de santé des assurés, et contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Les missions en matière de santé consistent à :

- Assurer la prise en charge des dépenses de santé,
- Favoriser l'accès aux soins,
- Promouvoir et mener des actions de prévention.

Les missions en matière de service aux familles consistent à :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfant
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie (logement, participation à la vie sociale)
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Nous versons ainsi chaque année près de 400 millions de prestations à nos 30 000 bénéficiaires des prestations familiales (soit un lozérien sur deux concerné par une aide du service des prestations familiales) et à nos 65 000 bénéficiaires de prestations santé.

Par ailleurs, la branche famille de la CCSS s'engage à développer ses partenariats pour accompagner les lozériens afin de payer le juste droit au bon moment.

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle, la CCSS participe au financement, au développement et à la coordination des actions et services concernant :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfant,
- L'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- La création de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces actions sont identifiées dans la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de Communes Cœur de Lozère.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, MSA, Etat, Département) et aux élus (EPCI) de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence détaillés ci-après. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et de gagner ainsi en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par les signataires.

Le suivi de la mise en œuvre des actions prévues par la CTG est assuré par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs engagés.

Son organisation et son fonctionnement sont détaillés dans la CTG.

La CCSS participe par ailleurs à l'administration à la gouvernance du contrat de ville (notamment COPIL et COTECH) afin d'assurer la cohérence et l'imbrication des dispositifs conventionnels (CTG et QPV).

H. La SA HLM Lozère Habitation

Lozère Habitations, bailleur social, est propriétaire de l'ensemble des logements locatifs sociaux du quartier de Fontanilles. Cela représente 487 logements. La société est aussi propriétaire des commerces présents. Cela lui confère un rôle essentiel dans la vie du quartier de Fontanilles. L'ensemble immobilier de Fontanilles représente quasiment 1/5 du patrimoine total du bailleur.

Lozère Habitations a toujours été soucieuse d'améliorer le cadre de vie dans le quartier ainsi que les conditions de vie des locataires. Pour cela dès les années 80, elle a installé son propre réseau de chaleur biomasse pour chauffer son patrimoine mais aussi les écoles présentent sur le quartier et produire l'eau chaude sanitaire. Lozère Habitations est régulièrement partenaire de l'association « Vivre à Fontanilles » pour l'accompagner dans les animations qu'elle assure sur le quartier. En 2012 une importante réhabilitation du quartier a été réalisée permettant l'isolation par l'extérieur des logements, la réfection des installations électriques, la modernisation des salles de bains, et la remise en état des parties communes. Lozère Habitations continue une politique soutenue de remise en état des logements lors des changements de locataires. Cette réhabilitation s'est accompagnée, en partenariat avec la ville de Mende, de la réorganisation des espaces extérieurs.

Un accompagnement des locataires les plus fragiles est assuré par une Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Cette CESF intervient dès la demande de logements, afin de trouver le logement le mieux adapté à chaque ménage, elle intervient aussi lors d'éventuelles situations d'impayés ou autres difficultés. Un partenariat a été mis en place avec le médiateur du quartier pour accueillir les nouveaux habitants et assurer un accompagnement social.

Lozère Habitations mène depuis 2003 une politique d'amélioration de « la qualité du service » rendu à ses locataires par l'organisation régulière d'enquêtes de satisfactions, découlant sur des actions concrètes. Lors de l'enquête réalisée en 2023 il est ressorti le besoin d'installer un agent de proximité.

Le classement du quartier de Fontanilles en Quartier Prioritaire de la Ville, doit être un atout pour Lozère Habitations pour continuer la transformation écologique du quartier avec notamment le développement des Installations de Recharge de Véhicule Électrique, et la mise en place d'une politique de développement des mobilités douces comme le vélo avec l'aménagement des parties communes.

L'activité économique est aujourd'hui représentée par l'installation de petits commerces sur le quartier. Ces derniers doivent être soutenus et modernisés pour certains. Lozère Habitations a favorisé l'installation d'une nouvelle épicerie en engageant de très importants travaux et une politique de loyers avantageuse. Lozère Habitations est prête à réfléchir sur le devenir de certains locaux dont elle est propriétaire afin de créer une nouvelle dynamique sur le quartier.

La mixité sociale doit être un fil conducteur de toutes les politiques sociales, et ceci dès les attributions dans le respect de la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est cette mixité qui permettra un équilibre sur le quartier, et favorisera le vivre ensemble. Lozère Habitations continuera de mettre à disposition ses équipes pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux arrivants. Elle accompagnera les ménages les plus

fragiles dans leurs problématiques liées au logement (difficultés financières, troubles, vieillissement.). Elle a renforcé sa proximité avec les locataires par l'embauche d'un agent spécialisé ce qui permet aussi de lutter contre les incivilités, les conflits et les troubles de voisinages. Les agents seront sensibilisés à la détection de l'isolement de locataires.

L'animation du quartier est essentielle pour changer son image auprès de la population Mendoise. Lozère Habitations continuera de soutenir toutes les animations possibles organisées notamment par l'association « Vivre à Fontanilles » ou autres.

Au vu de ces enjeux, si importants pour le quartier, Lozère Habitations participera de façon active à la gouvernance du contrat de ville, ainsi qu'à l'ensemble des comités dans lesquels son expérience et son savoir-faire pourront apporter une plus-value. Son personnel sera directement et autant que nécessaire impliqué dans les diverses actions mises en œuvres.

I. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Nombreuses sont les missions de la DDETSPP en Lozère, qui rejoignent les besoins du QPV Fontanilles. Citons en particulier celles visant à protéger et contribuer à la prévention et à la lutte contre les exclusions en faveur :

- Des personnes vulnérables et des personnes les plus éloignées de l'emploi, en assurant une prise en charge spécifique et adaptée ;
- Du travailleur, en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi ;
- Des acteurs économiques, en assurant un fonctionnement loyal et sécurisé des marchés, en garantissant la sécurité sanitaire des aliments, la santé des élevages et la sécurité des biens et services et en luttant contre le travail illégal et les fraudes au détachement ;
- De la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité qui est chargée de mettre en œuvre les politiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Un domaine de compétences de la DDETSPP 48 utile à la vie du contrat de ville sur l'aspect Logement Social :

La DDETSPP représente l'État en Lozère dans les relations avec les bailleurs sociaux pour ce qui concerne le contingent réservataire de 30 % d'attribution des logements sociaux au public prioritaire et vulnérable. À ce titre, la direction entretient une relation privilégiée et directe avec le bailleur social Lozère Habitations qui représente, à lui seul, le périmètre du QPV Fontanilles.

- La mobilisation des équipes avec la désignation d'une référente "politique de la ville » afin de co-construire et participer à la gouvernance du contrat de ville (notamment COPIL et COTECH) :

La DDETSPP a choisi, dans le cadre de la mise en place du QPV, d'affecter la responsable du développement des politiques sociales, du logement et de la ville, chargée notamment des relations avec le bailleur social, à la mise en place du QPV. Elle est en charge de l'accompagnement et du déploiement du contrat de ville sur le quartier de Fontanilles à Mende (serposoclogville@lozere.gouv.fr).

La DDETSPP de la Lozère participe ainsi à la gouvernance du contrat de ville (notamment COPIL et COTECH) ainsi qu'aux groupes de travail opérationnels emplois, tranquillité, enfance famille, en fonction du besoin, dans le cadre de l'élaboration des appels à projets et dans le cadre des réflexions ponctuelles engagées.

- Déploiement de dispositifs de soutien à l'insertion par l'emploi spécifiques aux QPV et de dispositifs de droit commun mobilisables dans le QPV :

Les politiques publiques de soutien à l'emploi gérées par la DDETSPP comprennent le dispositif des emplois francs (avec France Travail), les parcours emplois compétences (PEC) avec le SPE. Certaines actions sont ciblées sur un public plus spécifique ou sont conditionnées (ZRR).

La DDETSPP soutient également des dispositifs orientés vers les entrepreneurs, notamment avec le Club Lozère « Les entreprises s'engagent » visant, entre autres, à organiser des événements rapprochant chefs d'entreprises et demandeurs d'emplois. L'animation du club est assurée par la CCI en 2024.

La DDETSPP soutient également les initiatives faisant la promotion de l'égalité professionnelle et économique ; ainsi que les dispositifs orientés vers les femmes, notamment avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Lozère qui dispose, entre autres, d'un service emploi offrant un accompagnement individualisé et personnalisé dans le parcours d'insertion professionnelle, qu'il s'agisse notamment d'un projet de reprise ou de création d'activité, d'une volonté de reconversion, d'une démarche de validation des acquis et de l'expérience.

La DDETSPP peut contribuer plus spécifiquement à la mise en place d'actions visant :

L'emploi et le dynamisme économique :

- Co-organiser des événements ponctuels multi-partenariaux ;
- Aider à la création d'entreprise (droit commun) ;
- Lutter contre le décrochage scolaire, le désœuvrement des adolescents et les jeunes adultes (CEJ JR, CIE) ;
- Intégrer professionnellement les publics allophones (programmes insertions/intégration).

Le soutien à l'éducation, la jeunesse, la parentalité :

- Lutter contre le décrochage scolaire et le désœuvrement (Mission Locale, CEJ JR) ;
- Accompagner et sensibiliser les jeunes du quartier (Mission Locale, CEJ JR) ;
- Intégrer les publics allophones ;
- Responsabiliser les jeunes et les jeunes adultes sur des projets collectifs (Mission Locale, CEJ JR)

J. France Travail Gard Lozère

Domaine de compétence

En application de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, France Travail est, notamment, chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle.

France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications (art L.5312-1-I du code du travail).

Dispositif de droit commun mobilisés ou mobilisables dans le QPV : concernant les publics résidant en Quartier Prioritaire de la Ville et plus particulièrement le quartier Fontanilles à Mende qui entre dans le dispositif politique de la ville et QPV, la totalité de l'offre de service de France Travail est mobilisable en s'adaptant aux besoins et aux attentes des personnes en situation de recherche d'emploi de ce quartier.

Les axes ci-dessous, feront l'objet d'une démarche forte de France Travail sur ce quartier :

- Prestations d'accompagnement sur les Techniques de Recherches d'Emploi (ateliers conseils, toutes les clés pour un emploi stable, Valoriser son Image ...)
- Prestations liées à la formation (Activ'Projet, RDV Rebond, Ateliers conseils, Atelier Formation Mode d'Emploi avec La Région, bilan de compétence, Prépa Compétence)
- Accompagnement à l'élaboration du projet professionnel
- Accompagnement à la levée des freins périphériques à l'insertion professionnelle et à la reprise d'un emploi (Détection de Potentiels, Parcours Emploi Santé, Bilan Mobilité, prestation Regards croisés)
- Accompagnement à la création d'entreprise (Activ'Créa, Ateliers Conseils, Club créateur)
- Mobilisation de l'immersion en entreprise (plateforme immersion facilitée ou PMSMP en prescription directe)
- Prestations à destination du public Travailleur Handicapé mis en œuvre dans le cadre du lieu unique d'accompagnement avec Cap Emploi
- Atelier de découverte des métiers.

France Travail favorise également la mobilisation de l'offre de formation soit régionale dans le cadre d'actions collectives issues du Plan Régional de Formation, soit dans le cadre d'actions individuelles de formation soit dans le cadre de formations préalables à un recrutement (Préparation Opérationnelle à l'Emploi).

Mobilisation des Equipes : au-delà du simple statut de résidant au sein d'un QPV, France Travail s'attachera à mener des diagnostics individuels complets afin de mener des actions au plus près des besoins des demandeurs. Au même titre que d'autres publics prioritaires/cibles (séniors, jeunes, bénéficiaires de l'obligation d'emploi), chaque fois que nécessaire et en fonction du diagnostic individuel posé, un accompagnement sera mis en œuvre pour ces publics.

De plus, et dans le cadre du réseau des partenaires pour l'emploi, France Travail associera tout partenaire dont l'action complémentaire permettra l'insertion ou le retour à l'emploi.

Une action forte doit être menée, auprès du public du QPV, pour que celui-ci sache mobiliser les acteurs du réseau des partenaires pour l'emploi dont France Travail (par exemple inscription auprès de France Travail)

Dans le cadre de cette action volontariste de France Travail vers le quartier de Fontanilles, les référents seront :

- Mme Florence Masse Navette, Directrice de l'agence France Travail de Mende
- Mme Axelle Montchamps, Responsable d'Equipe agence France Travail de Mende
- Autant que de besoin le ou les agents dont l'action peut être nécessaire (managers, psychologue du travail, conseiller accompagnement ou entreprise) seront mobilisés.

Organisation d'évènements : Au titre de son offre de service et dans le cadre de la démarche dénommée #tous mobilisés, l'Agence France Travail de Mende organise également des évènements autour des transitions professionnelles et du retour vers l'emploi, auxquels le public QPV est fortement invité à participer (Job dating, rencontres employeurs, Stade vers l'Emploi, TAF et Place du TAF).

Plus spécifiquement, sera organisé au sein de la QPV un Place de l'Emploi le 22 octobre à destination de l'ensemble du public QPV et de Mende. Au préalable en septembre seront reçus tous les Demandeurs d'emploi inscrits ressortissants du QPV afin de les préparer à la manifestation. Action à reproduire ou à

faire évoluer en fonction des résultats obtenus. L'Agence se mobilisera chaque fois que nécessaire, et que l'expertise de France Travail apporte une valeur qualitative, sur des actions organisées par d'autres partenaires.

K. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Lozère

Constitution de la gouvernance, participation aux différentes phases du projet

La DSDEN et ses services, dont le SDJES, interviennent dans le champ de l'éducation, de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

Le Secrétaire général de la DSDEN est référent pour la structure et suit ce dossier en lien étroit avec l'inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de Mende et le conseiller du DASEN chef du SDJES.

Les équipes ont été mobilisées et représentées à chaque phase du projet : lancement, diagnostic préalable à la concertation publique, participation au COTECH et aux groupes de travail thématiques.

Les dispositifs de droit commun mobilisables dans le QPV

Pour le champ scolaire, le QPV bénéficie d'ores et déjà de taux d'encadrement très favorables (14.8 élèves par classe en prévision RS24 – y compris les 2 ans - pour l'école maternelle ; 17 élèves par classe en prévision RS24 pour l'école élémentaire), supérieurs à ceux de l'Education prioritaire. Les élèves du QPV bénéficient donc de très bonnes conditions de scolarisation.

Le Programme de développement Affectif et social (PRODAS) est déployé à l'école maternelle, avec des personnels formés.

Le collège de secteur (Henri Bourrillon, Mende) met en place le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves (OEPRE).

La mission de lutte contre le décrochage, à vocation départementale, prend en charge les jeunes du QPV repérés comme décrocheurs.

Concernant le périmètre jeunesse, engagement, sports et vie associative, le SDJES est vigilant à accompagner les projets du quartier et traiter les demandes à travers les moyens suivants :

1) Engagement - Jeunesse

Les jeunes scolarisés en seconde (générale ou professionnelle) ou décrocheurs peuvent bénéficier d'un accès gratuit au Service national Universel.

Dans le cadre du Service Civique - missions d'intérêt général accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans - les jeunes résidant en QPV sont un public prioritaire.

Le SDJES est à la disposition des associations du quartier ou intervenant sur le quartier comme de la collectivité pour les accompagner dans la définition et la publication de missions (en particulier dans le domaine de l'environnement, priorité affichée du service civique).

Dans le cadre du "SESAME" une aide financière individuelle peut être attribuée pour des projets de formation professionnelle dans le champ du sport et de l'animation.

2) Vie associative

Les associations sont éligibles au Fonds départemental d'aide à la vie associative (FDVA) dans le cadre de priorités annuelles définies régionalement.

Les associations agréées ou pouvant être agréées "Jeunesse Éducation Populaire " peuvent solliciter l'attribution d'un poste FONJEP (sous réserve de dotation disponible) soit une aide 7 164 € par an.

3) Sport

Une aide aux équipements sportifs de proximité peut être accordée par l'Agence Nationale du sport sachant que les équipements en QPV ou proximité immédiate sont considérés comme prioritaires. En liaison avec la collectivité, des opérations spécifiques de l'ANS (savoir rouler à vélo / j'apprends à nager) sont prévues par le SDJES et pourront bénéficier aux enfants résidant en QPV.

Une aide individuelle à la prise en charge de la licence sportive (Pass sport) de 50 € s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025.

Les dispositifs à développer dans le cadre du QPV

Pour le champ scolaire, il s'agira d'intensifier le développement du PRODAS grâce aux financements spécifiques au QPV, de redynamiser le dispositif de première scolarisation des élèves de moins de 3 ans et d'étendre l'OEPRE aux 2 écoles publiques du QPV. Pour ce qui concerne l'orientation et l'ambition scolaire, il conviendra de favoriser une démarche d'« aller vers », avec des interventions au sein du QPV, par exemple au sein de la maison pour tous dont la mise en place constitue un axe prioritaire.

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative, porté par l'EPCI, l'Education nationale apportera sa contribution, dans une démarche pluridisciplinaire, à l'identification des élèves et familles nécessitant un accompagnement dans ce cadre, et pourra être un point d'appui pour la détermination d'actions spécifiques.

Pour ce qui est du périmètre jeunesse, engagement, sports et vie associative, des actions de communication renforcée seront à déployer pour la promotion des dispositifs de droit commun que sont le SNU, le service civique ou encore le Pass sport (au plan départemental, seuls 1936 jeunes ont bénéficié de cette aide sur 6226 sont éligibles).

Le SDJES sera également mobilisé pour sensibiliser les clubs sportifs à l'intérêt de promouvoir leurs actions au sein du QPV. Le cas échéant il apportera son expertise pour la création de nouveaux équipements sportifs.

De la même façon il sera un point d'appui pour la promotion des activités associatives à visée culturelle. Pour le champ « jeunesse », dans le cadre du dispositif "BAFA 48" permettant un accès au métier d'animateur (secteur en tension de recrutement), les candidatures venant du QPV seront examinées en priorité.

L. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) 48

Domaines de compétences de la Direction départementale des Finances Publiques utile au bon fonctionnement du contrat de ville

La DDFiP accompagne les particuliers et les professionnels dans la réalisation de leurs obligations fiscales en simplifiant leurs démarches et en proposant de nouveaux services.

La DDFiP a un rôle de soutien aux entreprises. Elle intervient dans les dispositifs d'attribution d'aides aux entreprises en création et en développement. Elle est également un acteur essentiel pour l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales dans le cadre des Commissions des chefs de services financiers (CCSF) ainsi que dans les dispositifs de préventions et de soutien des entreprises en difficulté au sein de Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

Dans le cadre du contrat de ville dit « Engagements Quartiers 2023 » la DDFiP de la Lozère contribuera avec l'ensemble des partenaires à la politique de la ville au travers d'un double objectif :

- S'assurer de la mobilisation renforcée du droit commun au bénéfice des habitants et des entreprises ;
- Générer une dynamique partenariale au bénéfice du quartier prioritaire « Mende-Fontanilles ».

Dispositifs de droit commun ou spécifiques mobilisables dans le QPV

Les dispositifs suivants sont mobilisables :

- Application du taux réduit de TVA à certaines opérations immobilières ;
- Exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés accordée à une entreprise créée ou reprise avant le 30/06/2024 implantée dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Exonération de cotisation foncière des entreprises : 2 régimes d'exonérations pour les créations et les extensions d'établissements et pour les petites entreprises exerçant des activités commerciales dans les QPV ;
- Exonérations de TFPB des immeubles rattachés à des entreprises commerciales implantées dans les quartiers prioritaires ;
- Abattements spéciaux pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires.

Mobilisation des équipes – Désignation d'un référent « politique de la ville »

La DDFiP s'engage à mobiliser une équipe de coordination composée :

- D'un référent « politique de la ville », la responsable du pôle de la gestion fiscale et son adjointe ;
- Des responsables de services en charge des différentes domaines de compétence : le responsable du service des impôts fonciers et la responsable du service des impôts des entreprises ainsi que le responsable du service des impôts des particuliers.
- **Participation de la DDFiP à la gouvernance du contrat de ville (COFIL COTECH)**
- La DDFiP participera activement à la gouvernance du contrat de ville en participant aux réunions du comité technique « Dynamisme économique et emploi » et aux réunions du comité de pilotage.
- **Participation de la DDFiP aux GT opérationnels en fonction du besoin, dans le cadre de l'élaboration des appels à projets**
- La DDFiP s'engage à participer aux événements qui seront organisés sur la thématique de la dynamique économique et de l'emploi dans le cadre d'événements ponctuels multi-partenariaux.

M. La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Lozère

Chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Lozère se mobilise aux côtés de la communauté de communes Coeur de Lozère et la ville de Mende dans le cadre du contrat de ville sur le quartier de Fontanilles à Mende.

Mobilisation de la DDT48 au titre de ses compétences en aménagement, et transition écologique
En lien avec ses compétences sur le logement/habitat, l'aménagement/l'urbanisme et la transition écologique, la DDT pourra appuyer la collectivité en particulier sur l'axe prioritaire 'tranquillité publique et cadre de vie' du contrat de ville.

Ainsi, la DDT pourra être mobilisée pour accompagner l'objectif opérationnel « aménager des lieux et équipements » agréables à vivre pour favoriser le vivre ensemble, le civisme et permettre la rencontre intergénérationnelle et multiculturelle. L'appui du paysagiste/architecte conseil de la DDT pourrait être par exemple sollicité pour travailler sur la création d'espaces de rencontres.

En termes d'aménagement et de mobilité, un enjeu a été identifié, celui de désenclaver le quartier par rapport au reste de la ville. La DDT pourra se mobiliser dans le cadre d'une réflexion pour travailler sur ce désenclavement en termes de mobilité douce (travail déjà engagé par la collectivité) et en termes d'aménagement urbain (couture urbaine) en lien avec l'entrée de ville et l'accès aux services. De manière générale, la DDT se tient à la disposition de la communauté de communes et de la commune de Mende pour les accompagner dans des réflexions, des actions qui concourraient à conforter le quartier de Fontanilles et qui seraient en cohérence avec la stratégie de revitalisation du centre-ville (mise en œuvre dans le cadre du programme national Action Coeur de Ville, dont Mende est lauréate et que la DDT accompagne).

Enfin, la DDT en lien avec la politique de transition écologique qu'elle porte, pourra être sollicitée afin d'impulser une ambition écologique au quartier (bornes électriques, désimperméabilisation,...). Sur ces sujets, la DDT pourra être consultée, si besoin, afin de conseiller et d'orienter la collectivité vers les bons interlocuteurs (agences notamment).

Mobilisation de la délégation locale de l'ANAH, sur la thématique logement

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) joue un rôle essentiel dans le dispositif des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Son objectif principal est d'améliorer les conditions de logement dans ces quartiers défavorisés, en favorisant la rénovation et la réhabilitation des logements, ainsi que la résorption de l'habitat insalubre.

Concrètement, l'ANAH intervient en apportant des aides financières aux propriétaires occupants ou bailleurs qui entreprennent des travaux de rénovation dans ces quartiers prioritaires. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions ou de prêts à taux préférentiels. L'ANAH accorde également une attention particulière à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Son action s'inscrit dans une politique plus large de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités territoriales, en favorisant l'accès à un logement décent pour tous, quel que soit le quartier où l'on vit. Dans les QPV, l'ANAH apporte un soutien significatif aux bailleurs sociaux, notamment à travers différents dispositifs et aides financières

Subventions pour la rénovation des logements sociaux : L'ANAH accorde des subventions aux bailleurs sociaux pour la réalisation de travaux de rénovation dans les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la ville. Ces subventions peuvent couvrir une partie importante des coûts

des travaux, ce qui encourage les bailleurs à entreprendre des actions de réhabilitation et d'amélioration.

Aides à l'amélioration énergétique : L'ANAH accorde des aides spécifiques pour les travaux visant à améliorer la performance énergétique des logements sociaux. Dans les quartiers prioritaires, où les conditions de logement peuvent être précaires, ces aides sont particulièrement importantes pour réduire la précarité énergétique et améliorer le confort des habitants.

Aides à la résorption de l'habitat insalubre : Dans certains cas, les bailleurs sociaux peuvent être confrontés à des situations d'insalubrité dans leurs logements. L'ANAH propose des aides spécifiques pour la résorption de l'habitat insalubre, ce qui permet aux bailleurs de réaliser des travaux de mise aux normes et d'assainissement.

À Mende, le quartier de Fontanilles a été désigné comme quartier politique de la ville. Cette inscription en tant que quartier politique de la ville permet d'accéder à des dispositifs spécifiques et à des financements destinés à améliorer les conditions de vie des habitants et à favoriser le développement local.

Dans le cadre de cette désignation, des actions peuvent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques du quartier, en termes d'habitat, d'emploi, d'éducation, de santé, de sécurité, etc. Ces actions sont généralement élaborées en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, dans le cadre d'un contrat de ville ou d'un programme pluriannuel.

À ce jour, si l'objectif général du contrat de ville QVP du quartier des Fontanilles est de réduire les inégalités sociales et territoriales en favorisant l'accès à des services de qualité, en dynamisant l'économie locale, en améliorant le cadre de vie et en renforçant le lien social dans le quartier, ce contrat ne prévoit pas pour le moment d'action spécifique sur financement ANAH. En effet, le parc de logements sociaux du seul bailleur concerné Lozère Habitations a déjà été réhabilité il y a quelques années. L'objectif actuel identifié est donc de préserver la qualité des logements (confort, sécurité, performance énergétique,...). Toutefois la délégation locale de l'ANAH peut être sollicitée si des besoins complémentaires de réhabilitation de logements sont identifiés.

Mobilisation de la DDT sur la gouvernance

La DDT de la Lozère participe à la gouvernance du contrat de ville (notamment COFIL et COTECH) et si besoin aux groupes de travail opérationnels en fonction du besoin, dans le cadre de l'élaboration des appels à projets et dans le cadre des réflexions ponctuelles engagées. Pour faciliter les échanges sur ce contrat de ville entre la collectivité et la DDT, il est nommé au sein de la DDT un référent « politique de la ville » en la personne de Marie Rousson, au sein du Service Stratégie et Connaissance du territoire (ddt-msct@lozere.gouv.fr).

N. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Lozère

Le domaine de compétences de la CCI LOZERE, utile à la vie du contrat de ville

À travers un vaste plan d'actions, la CCI Lozère accompagne, informe, conseille les entreprises à toutes les étapes de leur développement.

Plus largement, elle œuvre en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire au travers ces quelques missions :

- **Des missions consultatives** : représentation des intérêts généraux des entreprises et de l'économie ;
- **Des missions d'appui aux entreprises** : information et appui actif auprès des entreprises ;
- **Des missions de formation** : formation initiale, formation continue, apprentissage (Purple Campus Mende) ;
- **Des missions d'appui au territoire** : développement local et gestion d'équipements.

Dans le cadre du contrat de ville, la CCI LOZERE pourrait assurer des permanences dans la future **maison de l'emploi et de l'entrepreneuriat** dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement sur mesure afin de finaliser la rédaction d'un plan d'affaires, l'élaboration des prévisions comptables et financières, le travail sur l'ingénierie financière (identifier les sources de financements mobilisables) et accompagnement à la mobilisation des financements (les demandeurs de prêts d'honneur sont ainsi préparés et accompagnés pour leur audition en comité d'agrément pour l'obtention de leurs prêts d'honneur). Si des financements publics sont mobilisables, les conseillers de la CCI assurent également le montage et le suivi des dossiers de demande.

De fait, l'ensemble des dispositifs mobilisables dans le cadre du droit commun ou spécifiques au QPV seront identifiés et mobilisés si besoin...

Selon les modalités retenues, la CCI LOZERE pourrait également assurer une partie de l'animation de la future pépinière d'entreprise (pour attirer de nouvelles entreprises et favoriser la mixité sociale). Enfin, des sessions d'information et de conseil d'orientation et de formation pourraient être mises en place par Purple Campus (organisme de formation consulaire).

Sur la partie concernant l'organisation **d'évènements ponctuels multi-partenariaux**, la CCI LOZERE s'engage à participer aux événements qui seront organisés sur la thématique de la dynamique économique et de l'emploi. Sur la partie emploi, il est pertinent de s'interroger sur la mise en œuvre d'une session **LES ENTREPRISES S'ENGAGENT** à Fontanilles sur l'année 2025 animée par la CCI LOZERE. Dans le cadre de ces événements, la CCI LOZERE pourra mobiliser des techniciens pour assurer des permanences sur les thématiques Création d'entreprise et emploi (mission RH).

Sur la partie **Etude**, la CCI LOZERE pourra relayer auprès de ses ressortissants les offres qui seront validées et identifiées.

Les dispositifs de droit commun mobilisés ou mobilisables dans le QPV

Les dispositifs mobilisables :

- Aides nationales : ACRE, ARCE, emplois francs, exonérations fiscales et sociales...

Mobilisation de financements : prêts d'honneur Initiative Lozère, garantie France Active garantie et Prêts d'honneur solidarité voir prêts d'honneur spécifique QPV, subventions spécifiques et/ou de droit commun... ;

- Appels à projets nationaux.

La mobilisation de vos équipes (et le cas échéant, la désignation d'un référent "politique de la ville") :

- La CCI LOZERE mobilisera divers conseillers qui interviendront sur les thématiques dynamismes économique et emploi en fonction des besoins identifiés et de leur spécialité (création d'entreprise, emploi, orientation, formation...);
- La CCI LOZERE désigne Guilhem BONNAUD, responsable du Pôle Création reprise d'entreprises comme référent « Politique de la ville ».

La participation de la CCI LOZERE à la gouvernance du contrat de ville (notamment COPIL et COTECH) :

La CCI LOZERE participera activement à la gouvernance du contrat de ville en participant aux réunions du comité technique « Dynamisme économique et emploi » et aux réunions du comité de pilotage.

La participation de la CCI LOZERE aux groupes de travail opérationnels en fonction du besoin, dans le cadre de l'élaboration des appels à projets :

La CCI LOZERE s'engage à participer aux groupes de travail opérationnels dans le cadre de l'élaboration de réponses à des appels à projets (notamment sur la partie de l'emploi et du dynamisme économique).

O. La Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de la Lozère

Les missions de la CMA

- L'accompagnement des porteurs de projets dans le domaine de l'artisanat (250 métiers) que ce soit en matière de formation, création d'entreprise, reprise et transmission, développement et cessation ;
- Le conseil sur les domaines d'activités des entreprises relatifs à la commercialisation, le financement, le développement durable, le numérique, l'innovation, le RH, la prévention des difficultés, l'export, etc... ;
- Les actions collectives de promotion relatives à l'artisanat et à leurs métiers par la voie de l'apprentissage ;
- La formation initiale en apprentissage à travers leurs outils que sont les Centres de Formation (CFA) ou formation continue pour les artisans, leurs salariés etc... ;
- L'accompagnement à la découverte des métiers ou à la reconversion professionnelle ;
- La représentation des entreprises pour les interlocuteurs institutionnels locaux ou partenaires économiques ;
- L'accompagnement des acteurs locaux partenaires économiques ou institutionnels en contribuant à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre du contrat de ville, les actions envisagées par la CMA pourraient être

- Réaliser des permanences dans la future « maison de l'emploi et de l'entrepreneuriat » ;
- Dans le cadre de l'information aux métiers, des dispositifs de formation et des perspectives d'emploi locaux dans le secteur ;
- Sensibiliser à la création/reprise d'entreprises artisanales ;
- Réaliser des positionnements pour le préapprentissage, découverte des métiers, articiper aux évènements ponctuels partenariaux relatifs à la thématique de la dynamique économique et de l'emploi ;
- Organiser des visites découvertes du CFA avec session d'immersion pour des groupes ciblés : La CMA Lozère pourra en ce sens aider au repérage et positionnement des habitants de Fontanilles, en lien avec les structures d'insertions locales.

Le référent « Politique de la Ville » sera Arnaud PRUNET, adjoint au centre de formation pour la mise en œuvre de ces actions.

Le référent élu « Politique de la ville » sera Florence VIGNAL, Présidente de la CMA Lozère ou son représentant

Le temps agent CMA évalué affecté sur la politique de la ville sera de 8 à 12 jours en moyenne / an
Participer à la gouvernance du contrat de ville (comités techniques, COPIL et COTECH)

Participation le cas échéant à l'élaboration de réponses à des appels à projets (la partie de l'emploi et du dynamisme économique).

Communication des bases de données non nominatives avec analyse des données artisanales sur la zone QPV (données Géométièrs/cartographie).

P. Agence Régionale de Santé (ARS) délégation départementale de la Lozère

ARS et QPV

Les agences régionales de santé sont chargées du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique en région.

Les ARS assurent deux grandes missions :

- Le pilotage de la santé publique en région ;
- La régulation de l'offre de santé en région sur les secteurs ambulatoire (médecine de ville), médico-social (aide et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées) et hospitalier.

Le domaine d'intervention couvre un large champ de compétences traduisant une approche décloisonnée et globale de l'organisation du système de santé : la prévention, la veille et la sécurité sanitaire, la santé publique et environnementale, les soins et les prises en charge médico-sociales.

Les ARS mènent ainsi des actions au plus près des besoins des usagers, des patients et des territoires.

L'ARS peut être mobilisée sur le champ des actions de prévention et de promotion de la santé au sein d'un QPV

Prévention et promotion de la santé :

L'ARS met en œuvre des programmes visant à prévenir les risques de maladie et réduire les inégalités de santé dans la population.

Ces programmes peuvent cibler des publics spécifiques (personnes âgées, adolescents ...), des milieux où des risques particuliers sont identifiés (santé au travail, à l'école...), des pathologies, ... afin d'agir sur les déterminants sociaux et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

En matière de géographie des politiques publiques, les ARS s'appuient prioritairement sur les contrats locaux de santé, qui permettent de déployer et mieux coordonner les politiques de prévention.

▪ **Concernant le PNNS**

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a pour objectif l'amélioration de la santé par la nutrition de l'ensemble de la population.

L'ARS Occitanie accompagne les collectivités territoriales qui mettent en œuvre une politique de santé dans le domaine de la nutrition. Par leur grande proximité et la diversité de leurs missions, les collectivités territoriales sont le lieu privilégié pour expérimenter et diffuser la politique de santé nutritionnelle pour tous et toutes. Les collectivités territoriales jouent donc un rôle essentiel pour la mise en place d'actions de santé au plus près de leurs concitoyens et concitoyennes.

L'ARS Occitanie soutiendra préférentiellement les projets qui répondent au mieux aux besoins des territoires en adéquation avec le PRS3 et dans le cadre des limites de l'enveloppe budgétaire dédiée. Les projets devront s'inscrire en complémentarité avec les dynamiques interministérielles déployées dans les territoires (CLS, PAT, Quartiers prioritaires de la ville-QPV), Projet Régional Santé Environnement-PRSE), en synergie avec le Pacte des solidarités.

▪ **Pour ce qui concerne les compétences psychosociales (CPS)**

La stratégie nationale est décrite dans l'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative au développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022 – 2037. Cette stratégie est en cours de formalisation au niveau régional, une convention devrait être signée entre le rectorat et l'ARS. Ensuite, cette stratégie devra être déclinée au niveau territorial au plus près des publics avec la mise en place d'un comité territorial (COTER) co-piloté par l'EN, le CD et l'ARS.

L'objectif est de permettre aux générations d'aujourd'hui et de demain de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble, et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions. Les nombreuses études réalisées au cours de ces quarante dernières années montrent que les programmes CPS peuvent viser diverses finalités et agir sur différentes problématiques : réduire les addictions, les problèmes de santé mentale, la violence, améliorer le bien-être, la santé sexuelle, le climat scolaire, favoriser la réussite scolaire.

Le développement des CPS s'appuie sur des données probantes ayant démontrées leur efficacité par une évaluation scientifique.

Ce projet ambitieux n'est pas encore opérationnel pour 2024, il convient d'abord de mettre en place l'organisation régionale et départementale et d'attendre la parution des feuilles de route (EN, jeunesse sport, enseignement agricole, ASE, PJJ insertion formation professionnelle...). Les territoires tels que les CLS, les QPV pourront être prioritaires pour décliner ces programmes et lutter contre les inégalités sociales de santé.

Pour les ARS, le développement des CPS est une action transversale de prévention et promotion de la santé, concernant plusieurs populations cibles, en priorité les enfants, les jeunes et les parents-adultes en fonction parentale, en lien avec plusieurs thématiques :

- Petite enfance et parentalité ;
- Santé des enfants, des adolescents et des jeunes ;
- Addictions ;
- Santé mentale ;
- Santé sexuelle, ... ;
- Cette thématique est également transversale sur les différents axes retenus sur le contrat de ville (éducation, jeunesse, parentalité, tranquillité publique et cadre de vie, accès aux droits et lien social).

▪ **Autres actions de prévention**

Des journées prévention peuvent être proposées au sein du quartier (village mois sans tabac, atelier sport-santé, journée santé femmes ...). L'ARS et la CCSS pourront aider la collectivité pour l'organisation de ces actions de prévention.

La délégation départementale de l'Agence régionale de santé Occitanie sera signataire et participera aux instances décisionnaires. Elle pourra également se mobiliser sur des comités techniques organisés dans le cadre des QPV en lien avec des thématiques sur lesquelles elle est compétente et peut avoir une influence.

Dans le cadre de ses missions constitutives et au bénéfice du QVP de Mende, l'Agence veillera à faciliter l'amélioration de l'accès aux soins, à la prévention et aux dépistages des personnes résidant dans ce quartier prioritaire.

Q. Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Production et mise à disposition des données publiques à l'échelle des quartiers

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite l'utilisation de données nombreuses et notamment de données publiques. Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle du quartier prioritaire et ce tout au long de ce contrat.

Cet engagement concerne également les données des entreprises privées (ou « parapubliques ») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

Modalités d'accès aux données privées d'intérêt général, produites par les partenaires et acteurs impliqués dans le présent contrat :

Des acteurs privés interviennent à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général. Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat de données sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueux des droits de tous.

Condition de production et d'utilisation des données

Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué ci-avant en définissant des règles applicables à chacun des jeux de données qui seront utilisés au service des actions menées au bénéfice des quartiers. Ces éléments conventionnels pourront concerner : les conditions d'accès et de partage (open data ou non notamment, la périodicité de mise à jour, le format ou le standard, les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction, la sécurité...

Dans tous les cas, chacun des signataires s'engage à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) mais aussi toutes les règles éthiques supplémentaires qui seraient définies au titre de ce partenariat local

XI. Les signataires du Contrat de Ville 2024 / 2030

Fait à Mende, le

<u>Pour l'État</u>	<u>Pour la Communauté de Communes Cœur de Lozère</u>	<u>Pour la Ville de Mende</u>	<u>Pour la Région Occitanie</u>
<u>Pour le Département de la Lozère</u>	<u>Pour la DDT de la Lozère</u>	<u>Pour la Caisse Communes de Sécurité Sociale de la Lozère</u>	<u>Pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Lozère</u>
<u>Pour la SA HLM Lozère Habitations</u>	<u>Pour la DDETSPP Lozère</u>	<u>Pour la CCI Lozère</u>	<u>Pour France Travail Gard-Lozère</u>
<u>Pour la DSDEN</u>	<u>Pour la DDFIP de la Lozère</u>	<u>Pour l'ARS</u>	<u>Pour la CMA Lozère</u>

XII. Annexes



Annexe 1 Données Communauté de communes Cœur de Lozère – données CCI

Source : données issues du profil de territoire CCI 2020

CSP

Diplômes

CC COEUR DE LOZÈRE

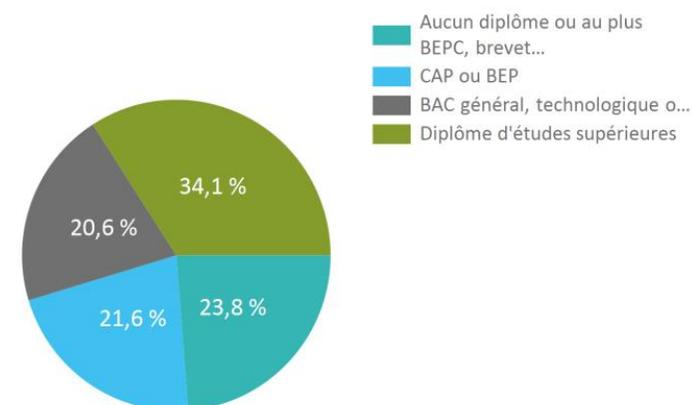
Catégories	Nombre	%	Taux de variation annuel 2015 - 2020
Agriculteurs exploitants	62	0,5%	-7,1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	435	3,4%	+1,1%
Cadres, Profession intellectuelle supérieure	952	7,3%	+1,8%
Professions intermédiaires	2 183	16,8%	+1,2%
Employés	2 362	18,2%	+0,7%
Ouvriers	1 551	12,0%	+1,7%
Retraités	3 428	26,4%	+0,9%
Autres	1 993	15,4%	+1,5%
Total	12 966	100,0%	+1,1%

Source : Insee

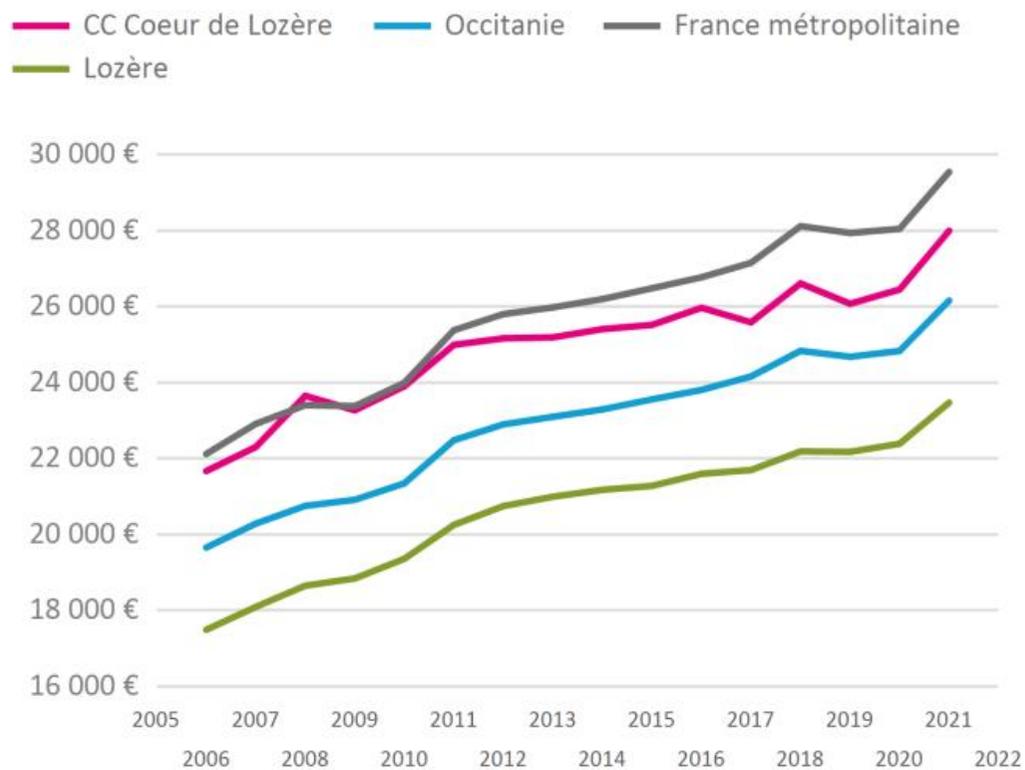
	2015	2020
Taux d'activité :	74,5%	75,1%

POPULATION DE 15 ANS ET PLUS PAR NIVEAU DE DIPLÔME

POPULATION PAR DIPLÔME EN 2020 - CC COEUR DE LOZÈRE



ÉVOLUTION DU REVENU ANNUEL MOYEN



Source : Direction Générale des Impôts - Impôt sur le revenu

MÉNAGES ET FAMILLES EN 2020

CC COEUR DE LOZÈRE

Ménages	Nombre	%	Taux de variation annuel 2015 - 2020
Ménage d'une personne	3 349	44,2%	+2,4%
Famille monoparentale	530	7,0%	+2,5%
Couple sans enfant	1 894	25,0%	+0,9%
Couple avec enfant(s)	1 664	21,9%	+0,0%
Autres sans famille	148	1,9%	+8,0%
Total	7 585	100,0%	+1,5%

Source : Insee

	2015	2020
Nombre moyen de personnes par ménage :	2,05	2,00

CC COEUR DE LOZÈRE

Familles	Nombre	%	Taux de variation annuel 2015 - 2020
Familles sans enfant	2 060	50,4%	+0,3%
Familles avec 1 enfant	855	20,9%	+1,8%
Familles avec 2 enfants	873	21,4%	+1,0%
Familles avec 3 enfants	228	5,6%	-2,4%
Familles avec 4 enfants ou plus	72	1,8%	+7,3%
Total	4 088	100,0%	+0,7%

Source : Insee

2021	Part des foyers fiscaux imposés
CC Coeur de Lozère	47,8%
Lozère	39,1%
Occitanie	41,5%
France métropolitaine	46,2%

2021	Revenu mensuel moyen
CC Coeur de Lozère	2 333 €
Lozère	1 956 €
Occitanie	2 180 €
France métropolitaine	2 462 €

2021	Part des foyers fiscaux concernés par les retraites et pensions
CC Coeur de Lozère	35,8%
Lozère	41,8%
Occitanie	37,4%
France métropolitaine	34,8%

ÉTABLISSEMENTS INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS AU 18/01/2024 - CC COEUR DE LOZÈRE

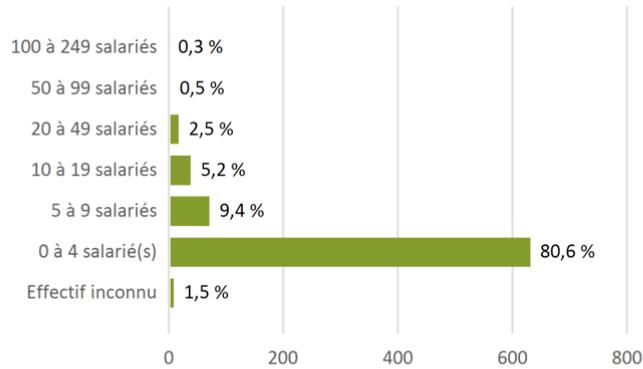
Nombre d'établissements

787

Nombre de salariés

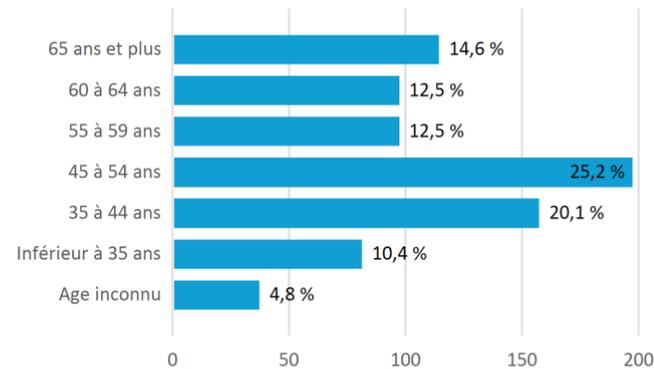
2 706

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TAILLE



Sources : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR ÂGE DU DIRIGEANT



Sources : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

EMPLOI TOTAL 2020 PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS - CC COEUR DE LOZÈRE

Secteurs	Emplois			Emplois non-salariés			Emplois salariés		
	Nombre	Part	Évolution annuelle moyenne 2015-2020	Nombre	Part	Évolution annuelle moyenne 2015-2020	Nombre	Part	Évolution annuelle moyenne 2015-2020
Agriculture	179	1,9%	-5,3%	63	7,4%	-7,2%	116	1,4%	-4,1%
Industrie	610	6,6%	+7,5%	66	7,8%	+8,6%	543	6,5%	+7,3%
Construction	771	8,4%	+3,4%	118	13,8%	+4,3%	654	7,8%	+3,3%
Commerce, Transports, Services divers	3 340	36,3%	+1,6%	431	50,7%	-0,2%	2 909	34,8%	+1,9%
Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale	4 302	46,7%	+1,7%	174	20,4%	+0,5%	4 128	49,4%	+1,7%
Total	9 202	100,0%	+1,9%	852	100,0%	+0,4%	8 351	100,0%	+2,1%

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE 2020 PAR LIEUX DE TRAVAIL -

Lieux de travail	CC Coeur de Lozère			Lozère			Occitanie		
	Nombre	Part	Évolution annuelle moyenne 2015-2020	Nombre	Part	Évolution annuelle moyenne 2015-2020	Nombre	Part	Évolution annuelle moyenne 2015-2020
Commune de résidence	4 725	69,0%	+0,5%	15 872	50,5%	-1,0%	920 021	39,5%	+0,0%
Autre commune du département de résidence	1 969	28,8%	+2,1%	13 528	43,0%	+1,3%	1 187 039	50,9%	+1,6%
Autre département de la région de résidence	67	1,0%	+4,3%	1 035	3,3%	+1,2%	142 336	6,1%	+2,4%
Autre région en France métropolitaine	84	1,2%	+5,8%	980	3,1%	+4,7%	77 042	3,3%	+1,4%
Autre région hors métropole	1	0,0%	-21,0%	42	0,1%	+11,8%	4 948	0,2%	+0,0%
Total	6 846	100,0%	+1,0%	31 457	100,0%	+0,2%	2 331 386	100,0%	+1,0%

Indicateur de concentration d'emploi - CC Coeur de Lozère

2015 : **132,5**

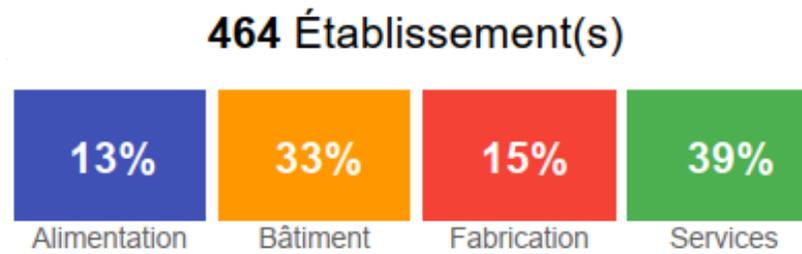
2020 : **134,1**

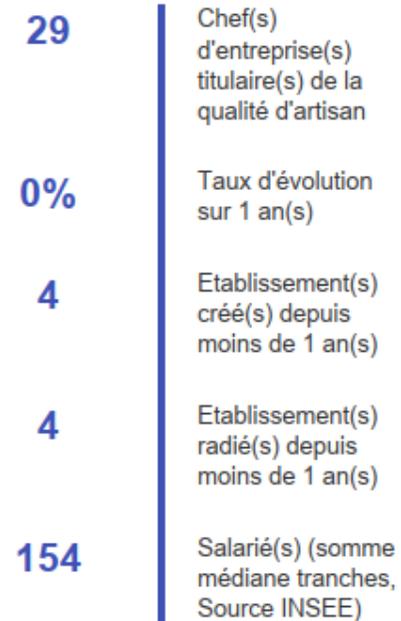
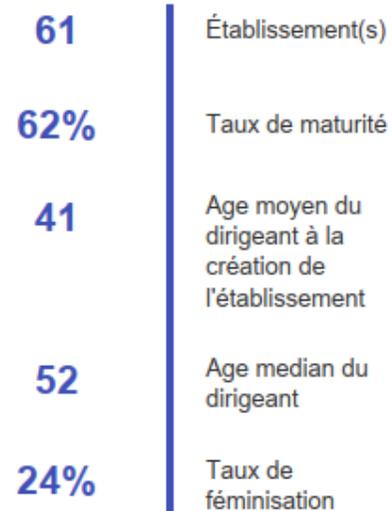
L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Source : Insee

Données Communauté de communes Cœur de Lozère – données CMA

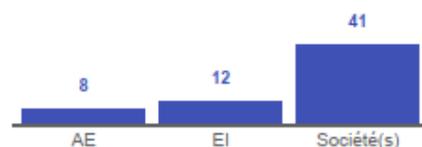
Source : données issues de GEOMETIERS CMA 2024





DENSITÉ MÉTIER

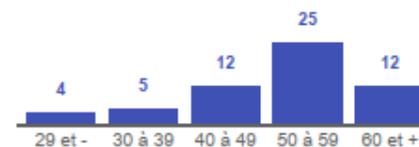
257 Habitants pour 1 établissement



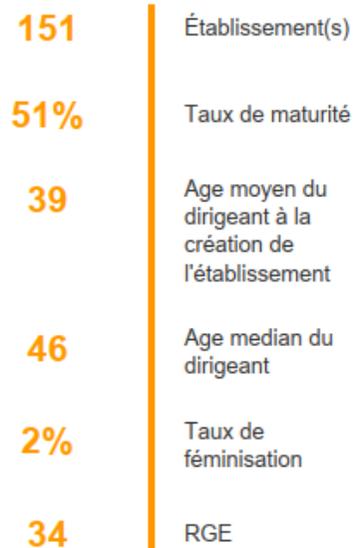
Nombre d'établissements par format juridique (Alimentation)

POTENTIEL TRANSMISSION

22 Potentiel Transmission

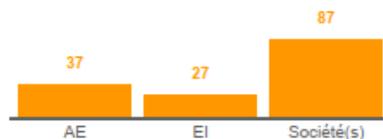


Nombre d'établissements par tranche d'âge du dirigeant (Alimentation)



DENSITÉ MÉTIER

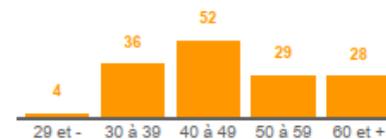
104 Habitants pour 1 établissement



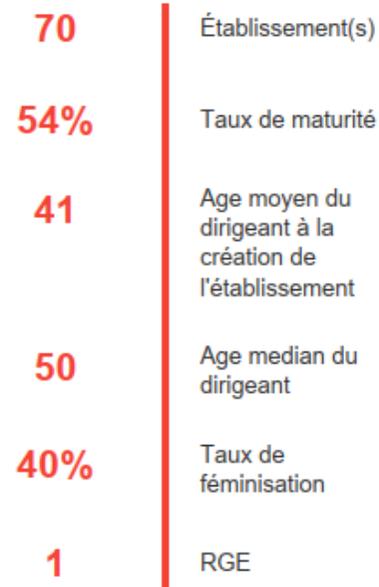
Nombre d'établissements par format juridique (Bâtiment)

POTENTIEL TRANSMISSION

40 Potentiel Transmission

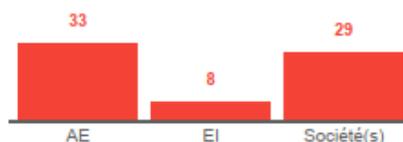


Nombre d'établissements par tranche d'âge du dirigeant (Bâtiment)



DENSITÉ MÉTIER

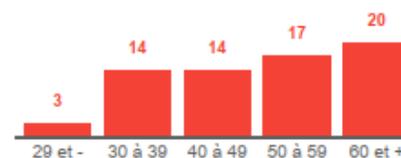
224 Habitants pour 1 établissement



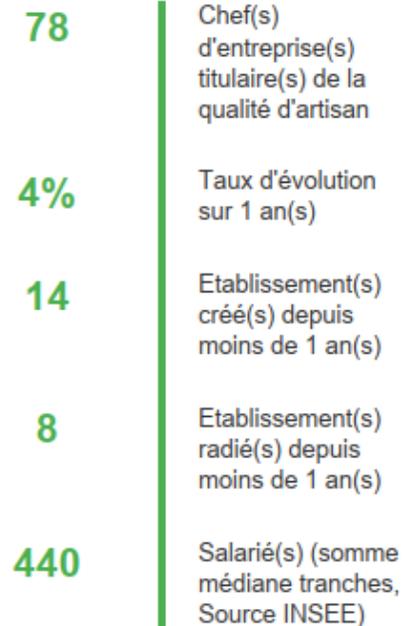
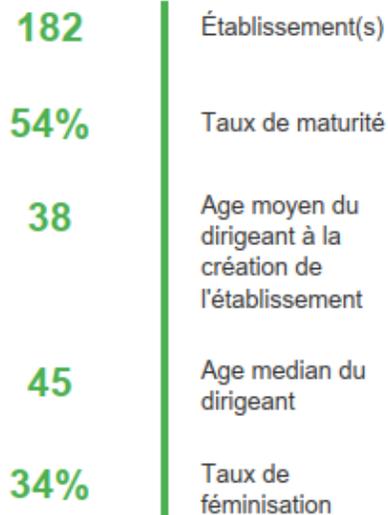
Nombre d'établissements par format juridique (Fabrication)

POTENTIEL TRANSMISSION

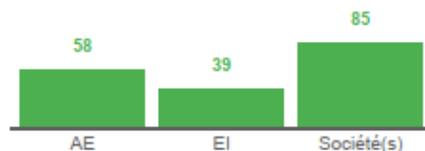
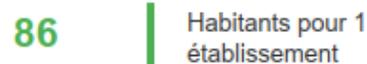
28 Potentiel Transmission



Nombre d'établissements par tranche d'âge du dirigeant (Fabrication)

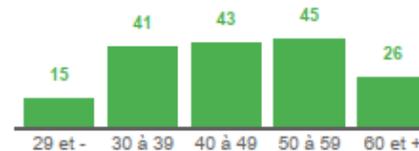


DENSITÉ MÉTIER



Nombre d'établissements par format juridique (Services)

POTENTIEL TRANSMISSION



Nombre d'établissements par tranche d'âge du dirigeant (Services)

Annexe 2 : Analyse des Besoins Sociaux (août 2021, données INSEE RP 2018)

Évolutions détaillées de la population de 1990 à nos jours

Source : Insee, RP 1990-2017 - Traitements © Compas

	Population municipale					Taux d'évolution en %			
	1990	1999	2007	2012	2017	1990-1999	1999-2007	2007-2012	2012-2017
Nord-Rieucros	2 310	2 328	2 796	3 082	3 061	+0,8	+20,1	+10,2	-0,7
Le Roussel-Le Causse d'Auge	2 520	2 638	2 615	2 321	2 832	+4,7	-0,9	-11,2	+22,0
Centre-Ville	2 371	2 472	2 477	2 331	2 261	+4,3	+0,2	-5,9	-3,0
Ermitage-Saint-Privat	2 119	2 181	2 079	2 167	2 029	+2,9	-4,7	+4,2	-6,3
Bellesagne-Fontanilles	1 992	2 173	2 186	2 006	1 950	+9,1	+0,6	-8,2	-2,8

La structure par âge de la population

Source : Insee, RP 2007-2008-2017-2018 - Traitements © Compas

Répartition de la population selon l'âge (%)	2007					2017				
	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Nord-Rieucros	26,7	26,5	33,8	10,1	2,9	28,6	21,5	31,0	14,3	4,5
Le Roussel-Le Causse d'Auge	24,5	18,7	32,3	13,7	10,7	22,3	19,8	26,4	19,2	12,3
Centre-Ville	20,4	35,2	21,1	10,6	12,6	16,6	33,6	25,2	11,0	13,5
Ermitage-Saint-Privat	19,2	27,4	24,7	17,5	11,1	24,3	26,1	23,1	15,0	11,4
Bellesagne-Fontanilles	30,8	31,4	23,0	8,6	6,1	28,7	27,9	24,5	11,6	7,2

Composition et taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

Iris de Mende (2017)	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales	couples parentaux	autres	
Nord-Rieucros	37,2	27,5	7,1	25,3	2,9	2,16
Le Roussel-Le Causse d'Auge	33,1	33,2	4,0	26,7	3,0	2,19
Centre-Ville	66,2	15,1	4,7	10,0	4,0	1,56
Ermitage-Saint-Privat	56,9	18,8	3,9	15,5	4,9	1,78
Bellesagne-Fontanilles	39,1	20,6	10,2	22,8	7,2	2,18

Évolution de la population immigrée

Source : Insee, RP 2007-2008-2017-2018 - Traitements © Compas

	2007		2012		2017		Evolution 2007 - 2017 en %
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	
Nord-Rieucros	183	6,5	199	6,5	233	7,6	+27,1
Le Roussel-Le Causse d'Auge	139	5,3	116	5,0	134	4,7	-3,1
Centre-Ville	320	12,9	260	11,2	282	12,5	-12,1
Ermitage-Saint-Privat	199	9,6	228	10,5	237	11,7	+19,3
Bellesagne-Fontanilles	427	19,6	392	19,5	438	22,5	+2,6

Évolutions détaillées des logements sur les dix dernières années

Source : Insee, RP 2007-2017 - Traitements © Compas

	Logements			Taux d'évolution (%)	Résidences principales			Part des résidences principales parmi les logements (%)		
	2007	2012	2017	2007-2017	2007	2012	2017	2007	2012	2017
Nord-Rieucros	1 264	1 482	1 520	+20,3	1 114	1 261	1 396	88,2	85,1	91,8
Le Roussel-Le Causse d'Auge	1 183	1 203	1 353	+14,4	1 054	1 037	1 240	89,1	86,2	91,6
Centre-Ville	1 683	1 767	1 789	+6,4	1 407	1 318	1 384	83,6	74,6	77,3
Ermitage-Saint-Privat	1 242	1 257	1 268	+2,1	1 012	1 070	1 066	81,5	85,1	84,1
Bellesagne-Fontanilles	933	915	921	-1,3	883	816	854	94,6	89,3	92,7

Taux de pauvreté et estimations du nombre de personnes pauvres

Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements & estimations © Compas

	Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	Estimation* du nombre de personnes pauvres
Nord-Rieucros	8	230
Le Roussel-Le Causse d'Auge	7	180
Centre-Ville	16	340
Ermitage-Saint-Privat	12	240
Bellesagne-Fontanilles	23	430

Évolution du niveau de vie médian entre 2012 et 2018

Source : Insee, Filosofi 2012-2018 - Traitements © Compas

	Niveau de vie médian		Evolution 2012-2018	
	2012	2018	brute (en euros)	relative (en %)
Nord-Rieucros	1 755	1 910	+155	+8,8
Le Roussel-Le Causse d'Auge	1 915	2 033	+118	+6,2
Centre-Ville	1 472	1 610	+138	+9,4
Ermitage-Saint-Privat	1 706	1 783	+77	+4,5
Bellesagne-Fontanilles	1 298	1 433	+134	+10,3

Part des familles avec enfant(s) parmi les ménages

Source : Insee, RP 2017 et RP 2018 - Traitements © Compas

	Personnes seules		Familles avec enfant(s)	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	520	37,2	451	32,3
Le Roussel-Le Causse d'Auge	410	33,1	381	30,7
Centre-Ville	916	66,2	203	14,7
Ermitage-Saint-Privat	607	56,9	210	19,7
Bellesagne-Fontanilles	334	39,1	289	33,8

Évolution des familles avec enfant(s) depuis 2013

Source : Insee, RP 2012-2013-2017-2018 - Traitements © Compas

	Familles avec enfant(s)		Evolution entre 2012 et 2017		Part parmi les ménages (%)	
	2012	2017	Nbre	Part (%)	2012	2017
Nord-Rieucros	462	451	-11	-2,4	36,7	32,3
Le Roussel-Le Causse d'Auge	261	381	+120	+46,1	25,1	30,7
Centre-Ville	221	203	-18	-8,1	16,8	14,7
Ermitage-Saint-Privat	223	210	-13	-5,8	20,9	19,7
Bellesagne-Fontanilles	312	289	-23	-7,5	38,2	33,8

Part des familles selon le type parmi l'ensemble des familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	Couples parentaux		Familles monoparentales		Familles nombreuses	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	353	78,1	99	21,9	62	13,8
Le Roussel-Le Causse d'Auge	331	86,9	50	13,1	51	13,4
Centre-Ville	138	68,0	65	32,0	12	5,9
Ermitage-Saint-Privat	166	80,0	41	20,0	45	22,0
Bellesagne-Fontanilles	195	69,0	87	31,0	76	27,1

Évolution du nombre de mineurs depuis les dix dernières années

Source : Insee, RP 2007-2008-2017-2018 - Traitements © Compas

	Nombre de mineurs aux différents RP			Part des mineurs en %* au RP 2017	Evolution des mineurs entre 2007 et 2017	
	2007	2012	2017		Nbre	%
Nord-Rieucros	645	712	747	24,4	+102	+15,8
Le Roussel-Le Causse d'Auge	612	446	590	20,8	-22	-3,7
Centre-Ville	373	380	296	13,1	-78	-20,8
Ermitage-Saint-Privat	368	442	415	20,4	+47	+12,6
Bellesagne-Fontanilles	554	514	463	23,7	-91	-16,4

Mineurs vulnérables

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	Mineurs vulnérables de moins de 11 ans		Mineurs vulnérables de 11-17 ans	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	14	3,1	17	6,4
Le Roussel-Le Causse d'Auge	12	3,5	15	6,4
Centre-Ville	28	18,6	23	20,1
Ermitage-Saint-Privat	26	10,4	<10	-
Bellesagne-Fontanilles	77	28,8	73	41,7

Les adolescents âgés de 11 à 17 ans selon le niveau de diplôme des parents

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	Nombre de 11-17 ans	Répartition selon le diplôme de la personne de référence du ménage			
		Sans diplôme		Diplôme d'enseignement supérieur	
		Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	296	30	10,1	106	35,7
Le Roussel-Le Causse d'Auge	244	23	9,5	139	56,8
Centre-Ville	130	33	25,8	54	41,4
Ermitage-Saint-Privat	156	38	24,2	76	48,9
Bellesagne-Fontanilles	195	79	40,3	34	17,5
Mende	1 021	200	19,5	410	40,2

Adolescents de 11-17 ans vivant au sein d'une famille où aucun des parents n'est en emploi

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	Adolescents de 11-17 ans vivant au sein d'une famille dont aucun des parents n'est actif occupé					
	ensemble		au sein d'un couple parental		au sein d'une famille monoparentale	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	11	3,9	0	-	11	16,0
Le Roussel-Le Causse d'Auge	4	1,8	0	-	4	14,5
Centre-Ville	15	12,5	0	-	15	32,1
Ermitage-Saint-Privat	9	7,3	9	9,0	0	-
Bellesagne-Fontanilles	25	13,9	6	5,1	19	31,9

Évolution de la population des jeunes adultes

Source : Insee, RP 1990-2017 - Traitements © Compas

	Les jeunes de 18-24 ans			Evolution 2007-2017		Part des 18-24 ans dans la population
	1990	2007	2017	Nbre	Part (%)	2017
Nord-Rieucros	215	319	311	-7	-2,3	10,2
Le Roussel-Le Causse d'Auge	189	124	166	+42	+34,3	5,9
Centre-Ville	256	406	376	-30	-7,4	16,6
Ermitage-Saint-Privat	187	209	250	+41	+19,6	12,3
Bellesagne-Fontanilles	226	258	246	-12	-4,8	12,6

Trois catégories de personnes vivant seules : étudiants, actifs, retraités

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Compas

	Nombre de personnes vivant seules	Répartition des personnes vivant seules			
		% Etudiants	% Actifs	% Retraités	% Autres
Nord-Rieucros	520	31,3	41,0	26,4	1,3
Le Roussel-Le Causse d'Auge	410	4,9	47,8	45,9	1,4
Centre-Ville	913	12,6	51,0	30,2	6,2
Ermitage-Saint-Privat	607	16,2	45,0	33,2	5,6
Bellesagne-Fontanilles	334	4,5	50,7	40,0	4,8

Personnes âgées de 60 ans et plus par groupe d'âge

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	437	14,3	85	2,8	53	1,7
Le Roussel-Le Causse d'Auge	540	19,1	191	6,7	161	5,7
Centre-Ville	256	11,3	141	6,3	154	6,8
Ermitage-Saint-Privat	307	15,1	163	8,1	67	3,3
Bellesagne-Fontanilles	227	11,6	112	5,7	28	1,5

Indice de vieillissement

Source : Insee, RP 2007-2008-2017-2018 - Traitements © Compas

	Indice de vieillissement en 2007	Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus entre 2007 et 2012 en		Indice de vieillissement en 2012	Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus entre 2012 et 2017 en		Indice de vieillissement en 2017
		Nbre	%		Nbre	%	
	Nord-Rieucros	3,53	+9	+10,9	4,47	+49	+12,5
Le Roussel-Le Causse d'Auge	1,28	+24	+8,7	1,39	+43	+10,0	1,57
Centre-Ville	0,84	+36	+11,5	0,86	-44	-14,7	0,82
Ermitage-Saint-Privat	1,57	+30	+13,0	1,26	-30	-9,2	1,32
Bellesagne-Fontanilles	1,42	-4	-3,2	1,69	+12	+5,7	1,61

Composantes du revenu disponible selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas

	Composition du revenu disponible en %									
	Prestations sociales				Salaires, traitements, chômage, revenus d'activités non salariées			Autres		
	Total	dont prestations familiales	dont prestations logement	dont minima sociaux	Total	dont salaires, traitements, chômage	dont revenus d'activités non salariées	Revenus du patrimoine	Pensions, retraites, rentes	Impôts
Nord-Rieucros	3,9	1,9	0,8	1,2	77,4	73,2	4,2	12,2	25,1	-18,6
Le Rousseil-Le Causse d'Auge	2,9	1,4	0,6	0,9	74,5	61,0	13,5	12,4	29,3	-19,1
Centre-Ville	7,6	1,7	2,2	3,7	71,6	64,3	7,3	8,5	28,5	-16,2
Ermitage-Saint-Privat	5,2	1,9	1,3	2,0	64,1	56,6	7,5	10,8	37,3	-17,4
Bellesagne-Fontanilles	12,6	3,7	3,3	5,6	65,4	62,8	2,6	6,0	29,1	-13,1

Allocataires Caf dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50% ou plus

Source : Cnaf, 2017- Traitements © Compas

	Nombre d'allocataires Caf	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	
		Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Nord-Rieucros	507	62	12,2	44	8,7
Le Rousseil-Le Causse d'Auge	453	47	10,4	27	6,0
Centre-Ville	767	207	27,0	136	17,7
Ermitage-Saint-Privat	412	59	14,3	31	7,5
Bellesagne-Fontanilles	431	82	19,0	40	9,3

Allocataires Caf de la prime d'activité

Sources : Cnaf, 2019 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compa

	Allocataires de la prime d'activité	Taux de couverture des ménages en %
Nord-Rieucros	184	13,2
Le Roussel-Le Causse d'Auge	190	15,3
Centre-Ville	281	20,3
Ermitage-Saint-Privat	143	13,4
Bellesagne-Fontanilles	208	24,4

Allocataires Caf des minima sociaux

Sources : Cnaf, 2018 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

	Allocataires des minima sociaux	Taux de couverture des ménages en %	Allocataires CAF des minima sociaux en 2019		Taux de couverture des ménages par les minima sociaux en %	
			AAH	RSA	AAH	RSA
Nord-Rieucros	57	4,1	41	16	2,9	1,1
Le Roussel-Le Causse d'Auge	56	4,5	33	23	2,7	1,9
Centre-Ville	180	13,0	95	85	6,9	6,1
Ermitage-Saint-Privat	69	6,5	49	20	4,6	1,9
Bellesagne-Fontanilles	117	13,7	76	41	8,9	4,8

Répartition des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements & estimations © Compas

	Part des populations par seuil de niveau de vie en %				Estimation du nombre de personnes par seuil de niveau de vie			
	Niveau de vie inférieur au seuil de ...				Niveau de vie inférieur au seuil de ...			
	Pauvreté - 100 € (963€)	Pauvreté (1 063€)	Pauvreté + 100 € (1 163€)	Pauvreté + 200 € (1 263€)	Pauvreté - 100 € (963€)	Pauvreté (1 063€)	Pauvreté + 100 € (1 163€)	Pauvreté + 200 € (1 263€)
Nord-Rieucros	6	8	9	11	180	250	280	340
Le Roussel-Le Causse d'Auge	6	7	8	10	150	180	200	250
Centre-Ville	12	16	20	26	250	340	420	550
Ermitage-Saint-Privat	9	12	16	21	170	240	300	400
Bellesagne-Fontanilles	16	23	32	40	290	420	590	740
Mende	8	11	15	19	890	1 220	1 660	2 110

Taux d'activité et taux d'emploi sur le territoire

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Compas

	Nbre d'actifs de 15-64 ans	Nbre d'actifs de 15-64 ans en emploi	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)	
			15-64 ans	25-54 ans	15-64 ans	25-54 ans
Nord-Rieucros	1 472	1 393	71,4	95,5	67,5	91,7
Le Roussel-Le Causse d'Auge	1 318	1 240	78,0	96,4	73,3	91,9
Centre-Ville	1 170	968	75,1	91,8	62,1	76,5
Ermitage-Saint-Privat	838	746	67,2	83,7	59,9	75,2
Bellesagne-Fontanilles	930	769	73,3	88,7	60,5	73,7

Actifs occupés de 15-64 ans selon le secteur d'activité

Source : Insee, RP Fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce		Administration	
	Nbre d'actifs occupés	Dont % des contrats sans durée limitée (CDI)	Nbre d'actifs occupés	Dont % des contrats sans durée limitée (CDI)	Nbre d'actifs occupés	Dont % des contrats sans durée limitée (CDI)	Nbre d'actifs occupés	Dont % des contrats sans durée limitée (CDI)	Nbre d'actifs occupés	Dont % des contrats sans durée limitée (CDI)
Nord-Rieucros	23	-	89	83,5	131	78,9	400	76,9	745	84,5
Le Roussel-Le Causse d'Auge	13	77,6	73	73,3	105	71,2	398	72,1	646	88,1
Centre-Ville	nd	-	65	51,2	113	83,2	385	75,4	409	76,4
Ermitage-Saint-Privat	12	-	40	54,8	46	74,3	289	66,3	360	80,2
Bellesagne-Fontanilles	<10	-	53	83,2	133	70,4	264	83,5	318	77,9

Actifs occupés de 15-64 ans en CDI à temps plein

Source : Insee, RP Fichiers détail 2017 - Traitements © Compas

	Actifs de 15 ans ou plus occupant un emploi			
	Hommes		Femmes	
	Nbre en CDI à temps plein	Part (%) parmi les actifs occupés	Nbre en CDI à temps plein	Part (%) parmi les actives occupées
Nord-Rieucros	504	75,0	434	60,6
Le Roussel-Le Causse d'Auge	423	74,0	420	63,3
Centre-Ville	373	73,8	269	57,7
Ermitage-Saint-Privat	260	69,9	198	53,0
Bellesagne-Fontanilles	296	74,5	203	54,0

Déqualification et déclassement

Source : Insee, RP Fichiers détail 2007-2008-2017 - Traitements © Compas

	Déqualification*				Déclassement**			
	2007		2017		2007		2017	
	Nbre	Taux (%)	Nbre	Taux (%)	Nbre	Taux (%)	Nbre	Taux (%)
Nord-Rieucros	118	22,9	125	21,0	128	24,4	150	24,1
Le Roussel-Le Causse d'Auge	79	16,6	119	18,4	93	18,8	152	22,2
Centre-Ville	75	17,5	122	26,9	105	22,9	164	33,0
Ermitage-Saint-Privat	83	25,1	76	21,8	85	25,7	106	27,9
Bellesagne-Fontanilles	62	29,7	81	36,8	65	30,9	121	46,6

Annexe 3 : Questionnaire à destination des habitants du quartier

Aidez-nous à mieux vous connaître :

-Depuis quand habitez-vous le quartier de Fontanilles ?

- Moins d'un an
- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 15 ans
- + de 15 ans

-Quel âge avez-vous ?

- 20-30 ans
- 30-45 ans
- 45-60 ans
- + de 60 ans

-De combien de personnes est composé votre foyer ?

COHESION SOCIALE/JEUNESSE

1-Diriez-vous que vous êtes suffisamment informé des animations dans le quartier ?

oui non

2-quelles sont les activités ou animations que vous aimeriez trouver sur votre quartier ?

3-selon vous pour quels publics pourrait-on développer davantage d'activités ?

- les jeunes enfants (- de 3 ans)
- les enfants (entre 3 et 12 ans)
- les jeunes (entre 12 et 18 ans)
- les adultes
- les familles
- les personnes âgées

4-Une permanence sur le quartier pour vous informer et vous accompagner dans différentes démarches administratives vous serait-elle utile ?

5-Si vous êtes senior (+65 ans), souhaiteriez-vous que des activités soient mises en place pour faciliter le lien social et intergénérationnel

- au sein du quartier de Fontanilles ?
- à l'extérieur du quartier ?

6-Pensez-vous que les associations sont-elles suffisamment présentes dans le quartier (culture, sportive, animation....) ?

HABITAT/CADRE DE VIE

1 Pour améliorer le cadre de vie du quartier, êtes-vous sensibles

- au tri des déchets ?
- à la propreté du quartier ?

2 - seriez-vous prêts à améliorer le tri des déchets si un accompagnement dans la démarche vous était proposé ?

3-Afin de lutter contre les excréments des chiens, l'aménagement d'un espace dédié aux chiens, (vespachien), serait-il une solution selon vous ?

4-diriez-vous qu'il fait bon vivre dans le quartier ?

5-les espaces sont-ils biens aménagés ?

6-le mobilier urbain est-il adapté ?

7-les espaces sportifs correspondent-ils à vos attentes ?

8-avez-vous des idées pour améliorer votre vie dans le quartier ?

ECONOMIE/offre de service

1-l'offre commerciale dans le quartier répond-elle à vos attentes ?

EDUCATION/SOUTIEN A LA PARENTALITE

1 - Seriez-vous intéressé par la mise en place d'un accompagnement d'aide aux devoirs pour les plus jeunes ?

2 - Ressentez-vous le besoin de la mise en place d'ateliers parents-enfants sur le quartier ?

D'une manière plus générale :

-Selon vous, quelles thématiques devraient être améliorées en priorité au sein du quartier de Fontanilles ?

L'accès aux soins

Le logement

L'accompagnement dans les démarches administratives

La lutte contre l'isolement

Le développement et l'accès aux transports

La lutte contre la précarité

Autres :

Enfin, quels sont les actions et projets qu'il faudrait mettre en place prioritairement dans votre quartier ?

Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi

Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire

Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue Française

Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel

Développer l'accompagnement des jeunes

Soutenir la parentalité

Renforcer l'accès au numérique

Lutter contre les discriminations

Développer l'offre de soins

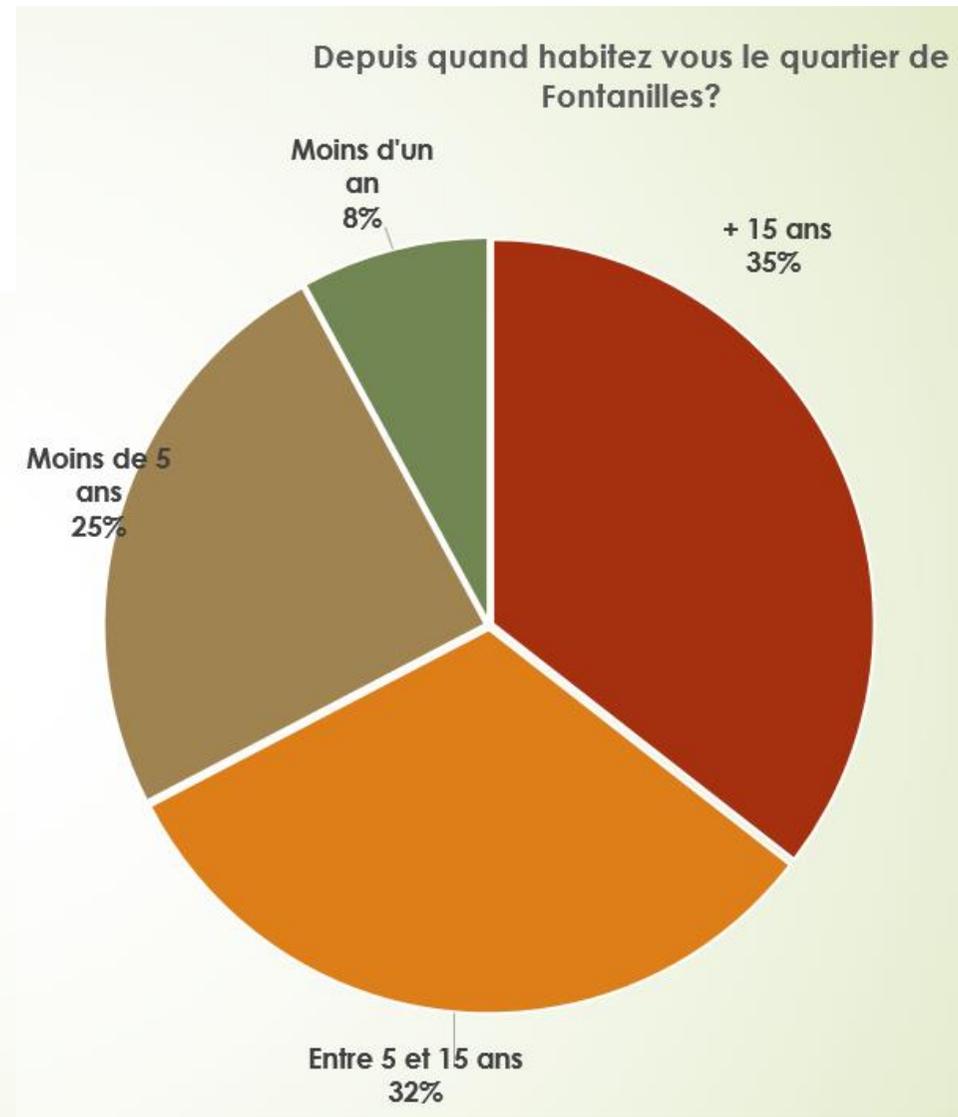
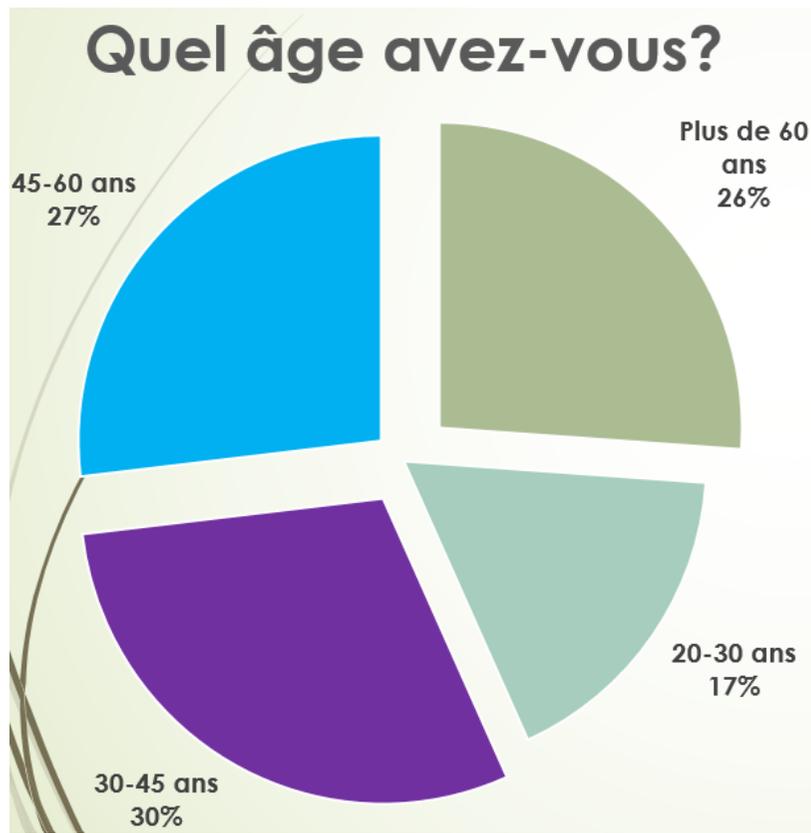
Développer l'offre de transports en commun

Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs

Renforcer la sécurité

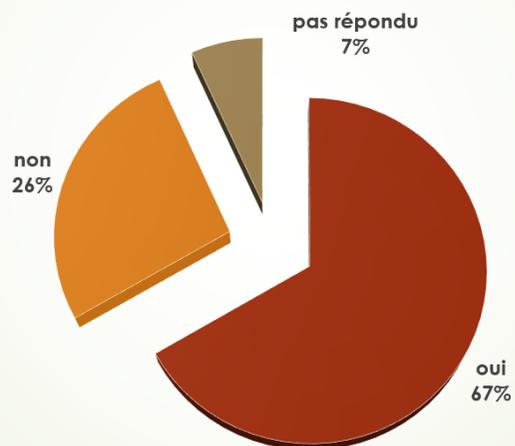
Favoriser le vivre-ensemble

Annexe 4 : Synthèse des questionnaires



Cohésion Sociale Jeunesse

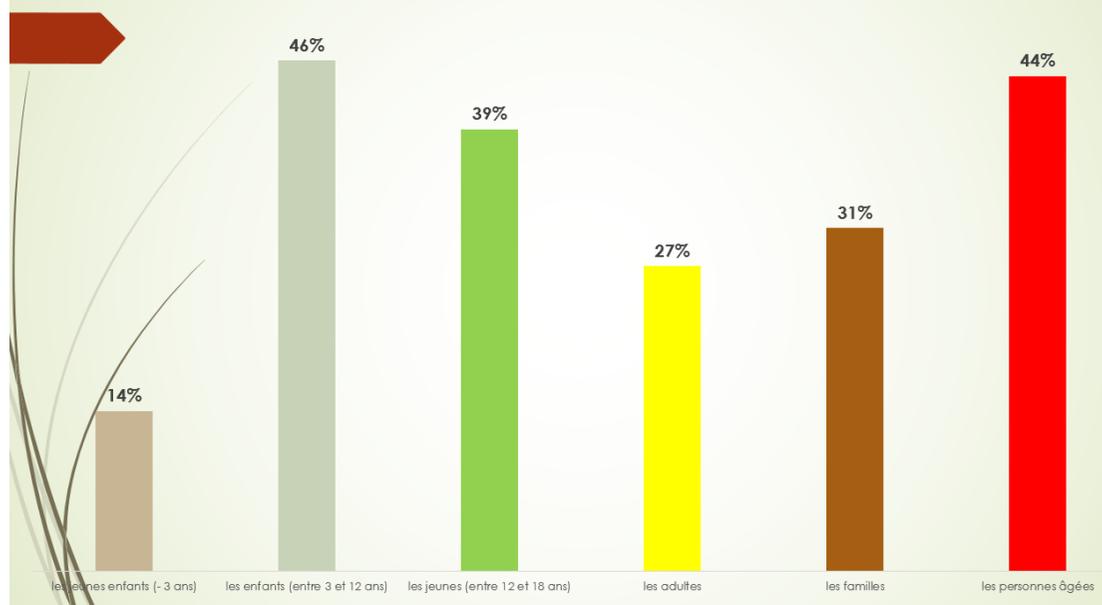
Diriez-vous que vous êtes suffisamment informé des animations dans le quartier?



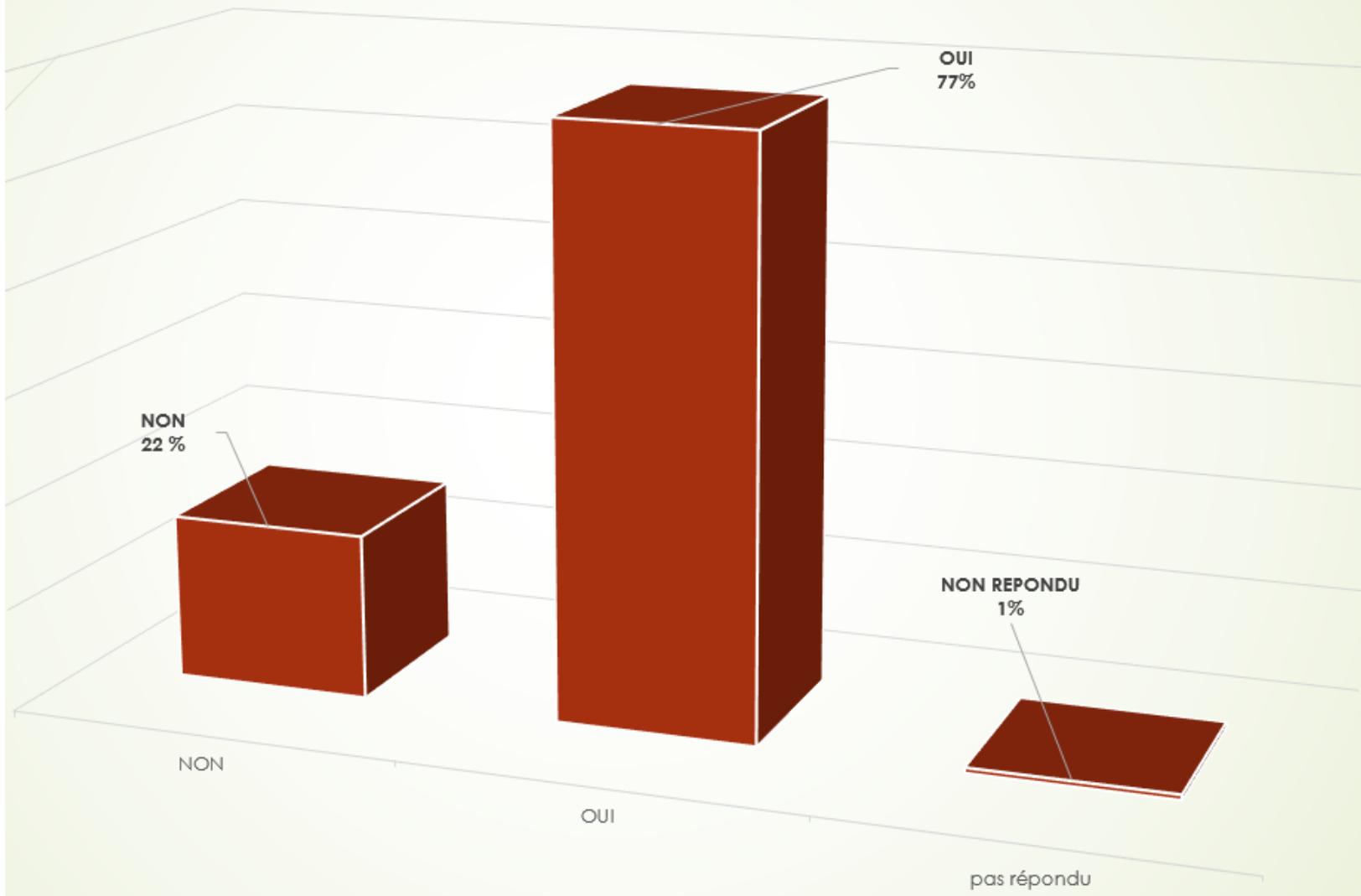
Quelles sont les activités que vous aimeriez trouver sur votre quartier

- Loisirs : atelier couture, atelier peinture, tournoi de pétanque, atelier musique, danse, atelier cuisine
- Animations : animations estivales, évènements culturels
- Fête des voisins, soirées partagées, pique nique
- Voyage à la journée à prix moyen

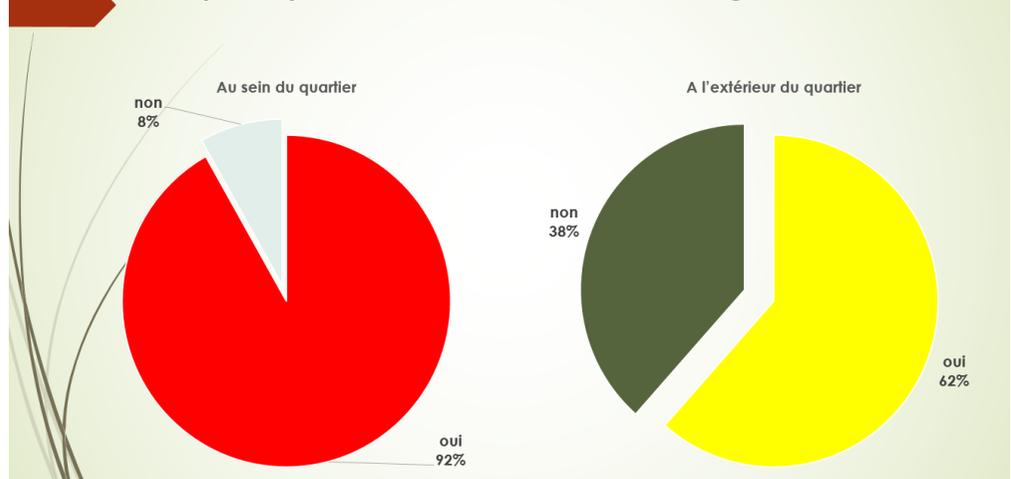
Selon vous pour quels publics pourrait-on développer davantage d'activités?



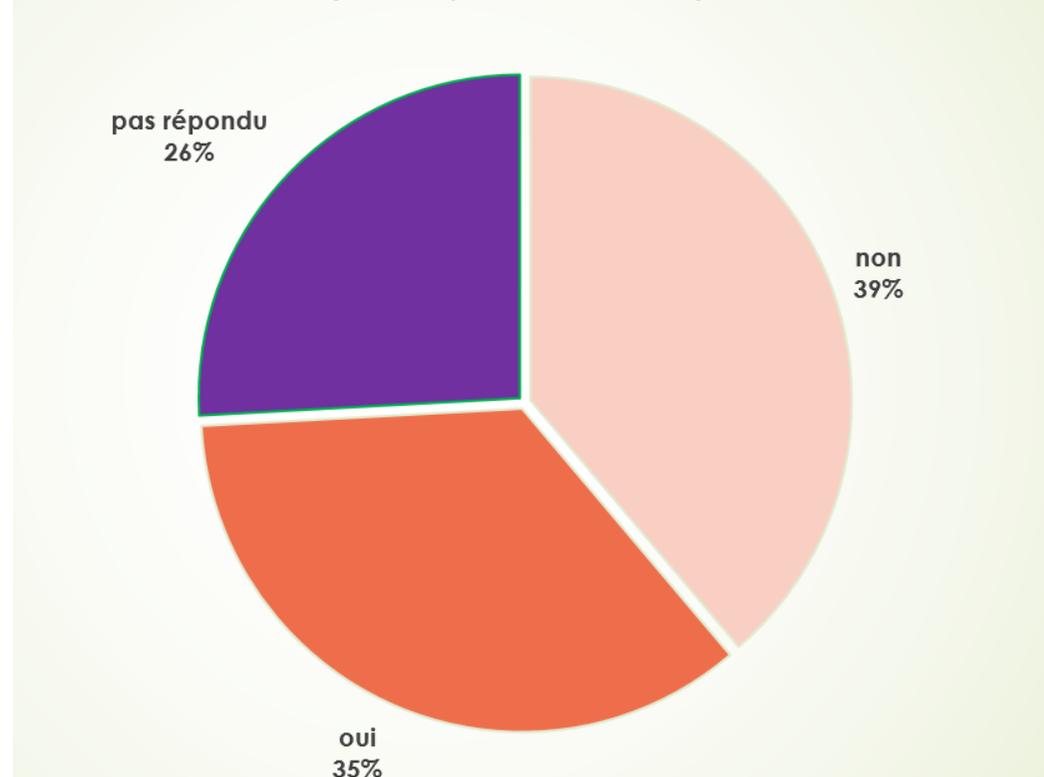
Une permanence sur le quartier pour vous informer et vous accompagner dans différentes démarches administratives vous serait-elle utile?



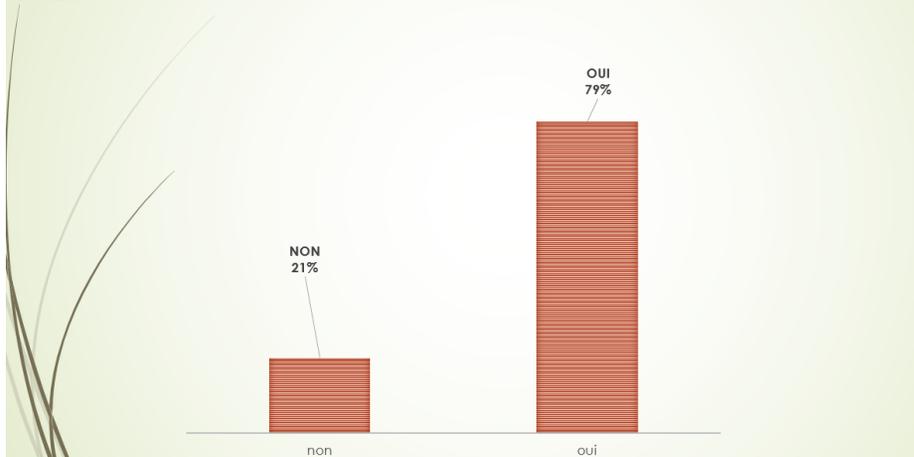
Si vous êtes seniors (+ de 65 ans) souhaiteriez vous que des activités soient mises en place pour faciliter le lien social et intergénérationnel ?



Pensez vous que les associations sont-elles suffisamment présentes dans le quartier (culture, sportive, animation...)?

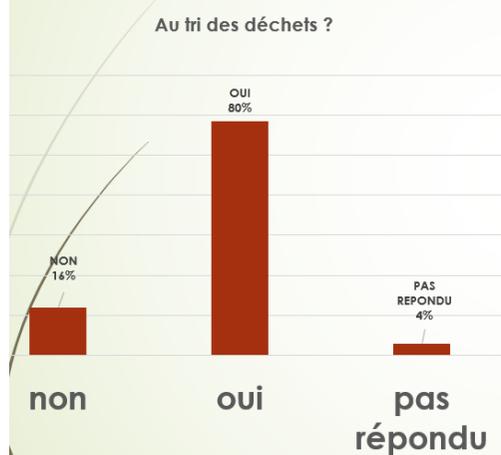


Seriez-vous prêts à améliorer le tri des déchets si un accompagnement dans la démarche était proposé

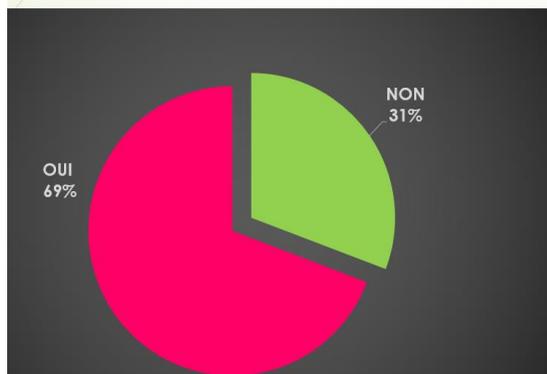


Habitat cadre de vie

Pour améliorer le cadre de vie du quartier, êtes-vous sensibles ?



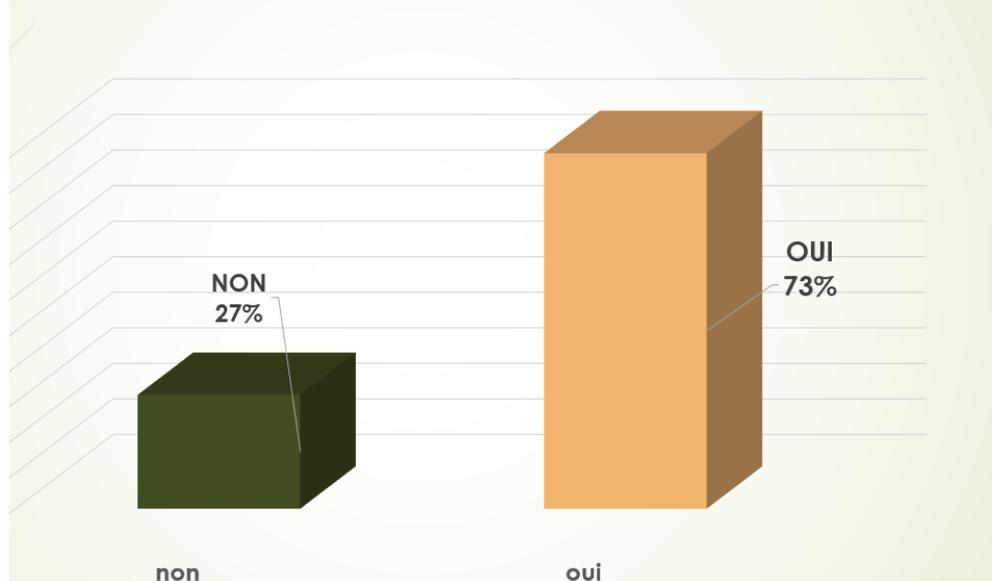
Afin de lutter contre les excréments des chiens, l'aménagement d'un espace dédié (vespachien) serait-il une solution selon vous ?



Diriez-vous qu'il fait bon vivre dans le quartier ?



Les espaces sont-ils bien aménagés ?



Le mobilier urbain est-il adapté ?



Les espaces sportifs correspondent-ils à vos attentes ?



Avez-vous des idées pour améliorer votre vie dans le quartier ?

► Aménagement sportif et sécurisé :

- balançoires et toboggans pour les enfants
- Parc sécurisé pour les enfants : vélos et trottinettes
- Terrain sportif pour les plus petits (city stade non adapté car occupé par les plus grands)
- Terrain de volet (proche bâtiment BQ), de basket
- Pumptrak / skate Park
- Tir à l'arc, club de boxe

► Aménagement urbain:

- Plus de bancs
- Places de parking pour personnes handicapées
- Attribuer une place de parking à chaque logement avec numéro inscrit
- Éclairage nocturne plus tard dans la nuit (extinction à 23 heures)
- Réaménager la salle polyvalente
- Mettre en place une benne pour encombrants / veiller au tri des déchets et aux débris de verre sur la chaussée

► Civisme

- ✓ Tenir les chiens en laisse
- ✓ Ramasser les déjections
- ✓ limiter le nombre d'animaux par logement
- ✓ Régler troubles du voisinage
- ✓ Améliorer le voisinage adultes et adolescents

► Logement

- ✓ améliorer l'isolation extérieure (bâtiment H)
- ✓ Améliorer l'entretien des logements et espaces communs

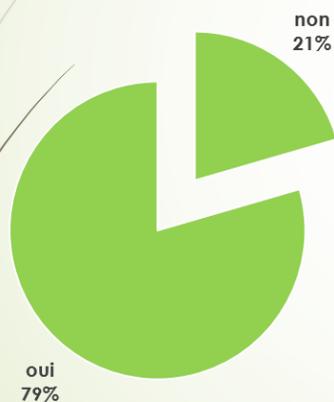
Économie / offre de service

L'offre commerciale dans le quartier répond-elle à vos attentes ?

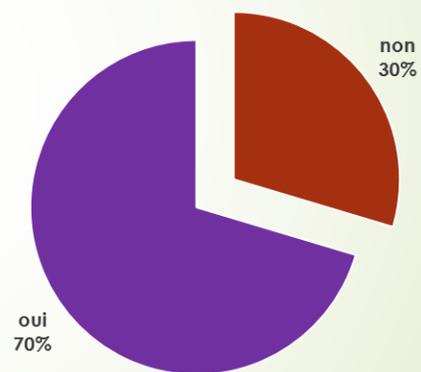


EDUCATION / SOUTIEN DE LA PARENTALITE

Seriez-vous intéressé par la mise en place d'un accompagnement d'aide aux devoirs pour les plus jeunes ?



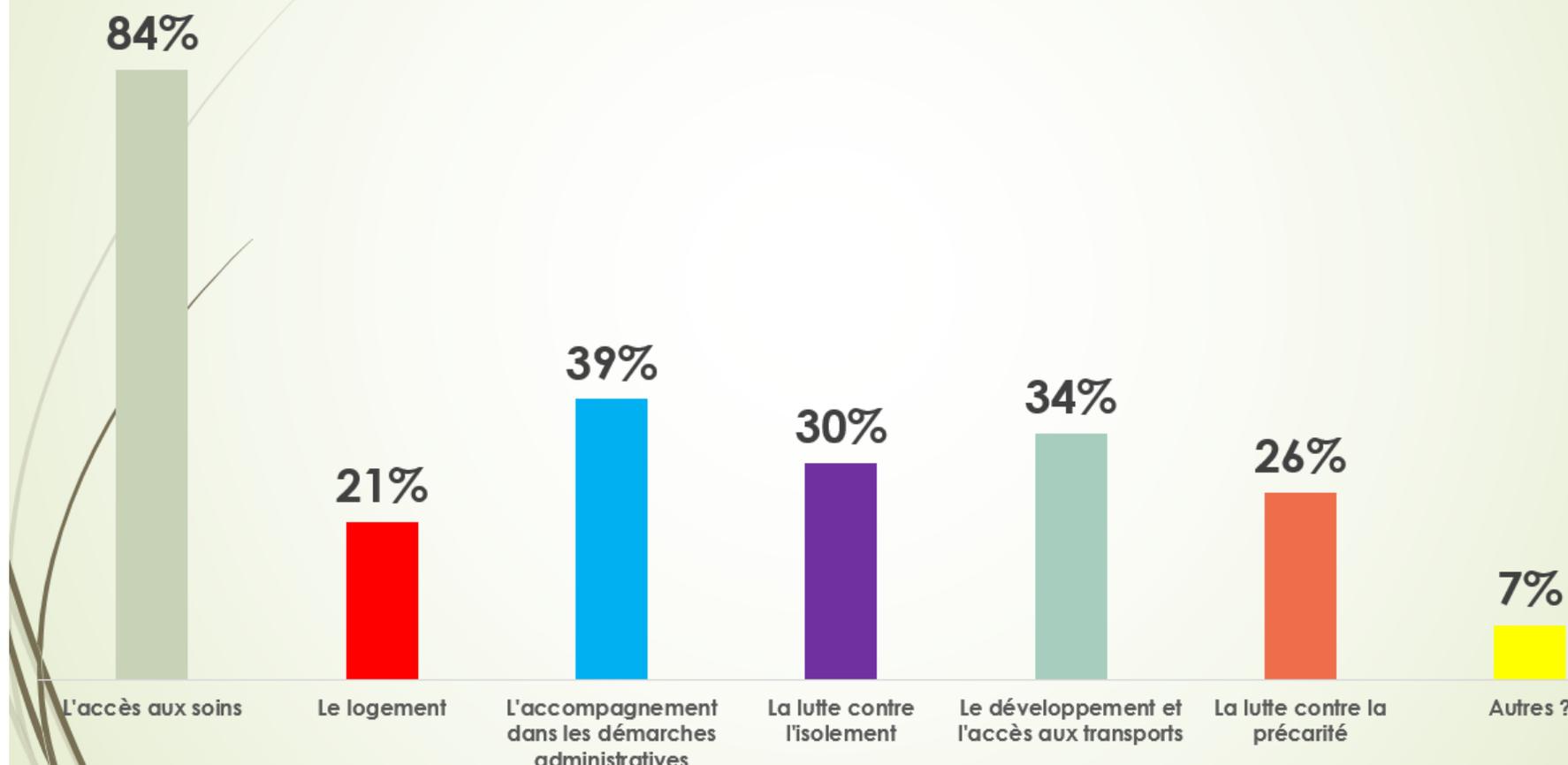
Resentez-vous le besoin de la mise en place d'ateliers parents - enfants sur le quartier ?



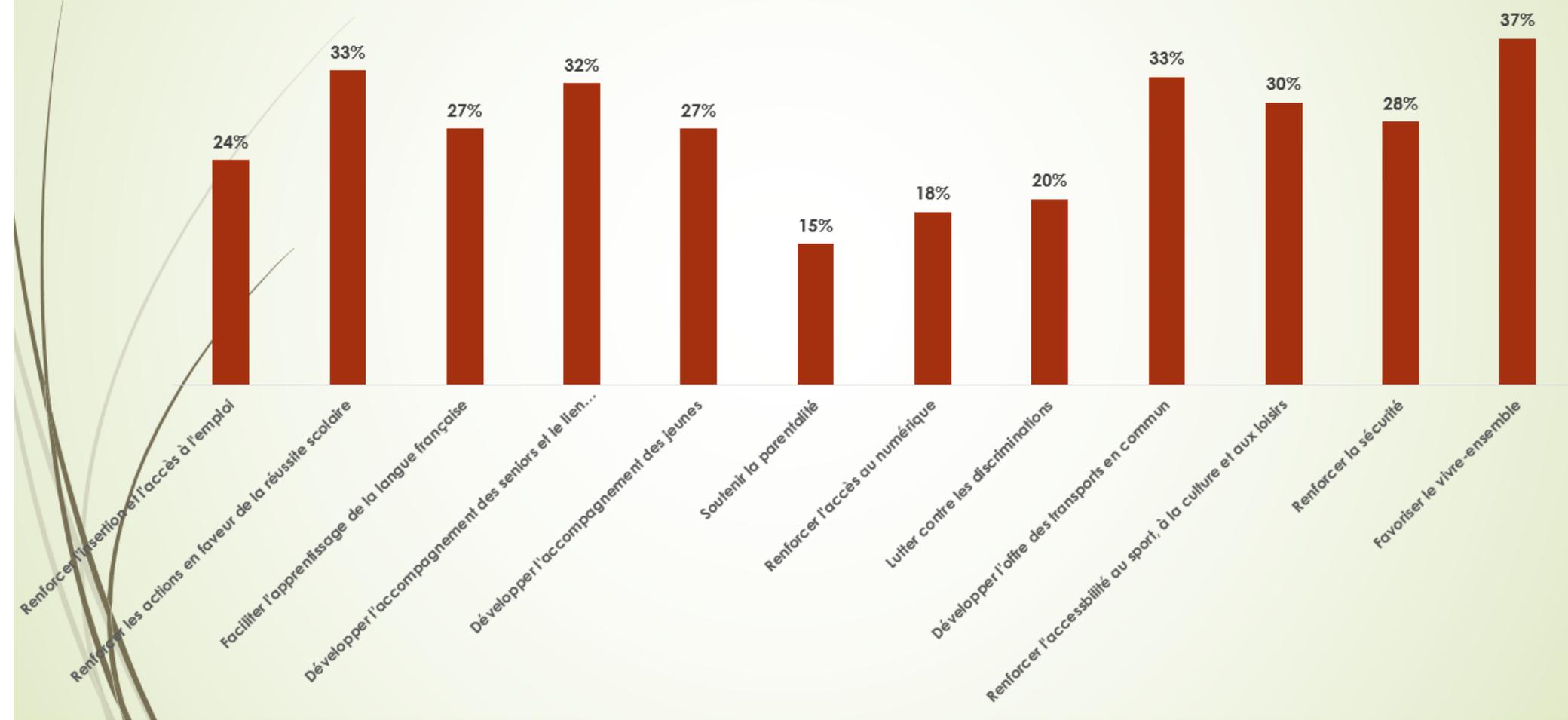
D'une manière plus générale :



Selon vous, quelles thématiques devraient être améliorées en priorité au sein du quartier de Fontanilles



Enfin, quels sont les actions et projets qu'il faudrait mettre en place prioritairement dans votre quartier



Vos idées, vos observations

■ Commerces :

- salon de thé
- bar sans alcool
- DAB
- commerce viande halal
- boulangerie

■ Transports

- améliorer le transport en commun et horaire TUM
- développer l'accès aux transports pour les personnes âgées

■ Communication

- créer une newsletter du quartier

■ Enfance/jeunesse

- une crèche sur le quartier
- un centre de loisirs
- activités dédiées aux 3/10 ans
- un encadrement régulier pour les 3/10 ans
- activités pour les jeunes de plus de 18 ans : lieu de rassemblement, de rencontre
- un lieu dédié aux parents

■ Santé

- permanence de généralistes